



Journaliste
en danger

RAPPORT 2020

La liberté de la Presse sous le signe du Coronavirus

LE RETOUR DES PREDATEURS





Journaliste
en danger

RAPPORT 2020

La liberté de la Presse sous le signe du Coronavirus

LE RETOUR DES PREDATEURS



EDITEUR

Journaliste en Danger (JED)

DIRECTEUR DE REDACTION

Tshivis Tshivuadi

SECRETAIRE DE REDACTION

Scott Mayemba

REDACTION

Tshivis Tshivuadi

Scott Mayemba

Alexis Pezi

CORRESPONDANTS EN PROVINCES

Tuver Wundi (Goma, Nord-Kivu)

Steve Mwanyo (Mbandaka, Equateur)

Patient Debaba (Uvira, Sud-Kivu)

Collette Salima et Honneur David Safari (Bukavu, Sud-Kivu)

Elysée Lusamba (Kananga, Kasai-central)

Guy Ngiaba (Bandundu, Kwilu)

Badyon Kawanda (Kikwit)

Théophile Tshibuabua (Mbuji-Mayi, Kasai Oriental)

Sylvie Manda (Lubumbashi, Haut Katanga)

Tilly Mayemba (Matadi, Congo Central)

Patrick Ali (Kisangani, Tshopo)

JED remercie toutes les personnes, journalistes et acteurs de la société civile qui ont contribué à l'élaboration de ce Rapport en nous alertant sur des cas d'atteintes à la liberté de la presse tant à Kinshasa que dans les provinces.

MISE EN PAGES

Jim Mutombo

ADMINISTRATION ET COMMUNICATION

Nick Okana

Ingo Vedieana

Lady Kamanga

Christiane Mujinga

Les faits relatés et les opinions exprimés dans le présent Rapport sont de la seule et exclusive responsabilité de JED. Ils ne peuvent en aucun cas engager nos partenaires.

Ce rapport est diffusé en langue Française. Il a été rendu public le 2 novembre 2020, à Kinshasa, RD Congo à l'occasion de la célébration de la journée mondiale pour la fin de l'impunité des crimes commis contre les journalistes.

JED autorise la libre reproduction des extraits de ce Rapport, à condition que crédits lui soient rendus.

Prolégomène

Droits de l'homme et liberté de la presse en Afrique

“Un goût amer dans la bouche...”

** Article paru dans Grotius International, le 30 octobre 2009 que nous publions compte tenu de son caractère actuel.*



Robert Ménard,
*Fondateur et ancien secrétaire
général de
Reporters sans frontières*

Droits de l'homme et liberté de la presse : voilà un couple qui ne semble guère, a priori, poser de problèmes. Bien au contraire... Comment défendre les libertés sans une presse indépendante, pluraliste ? Comment s'assurer de la sécurité des journalistes sans un Etat de droit, sans un respect minimum des droits humains, comme il est de bon ton de dire dans la novlangue des ONG ? Bref, un parfait sujet de dissertation pour l'un de ces innombrables colloques annoncés à grand renfort de

banderoles dans les artères de toute capitale africaine qui se respecte. Un succès garanti si les per diem sont de la partie... Fermez le ban, il n'y a rien à ajouter.

Pas si simple pourtant si l'on veut bien y regarder de plus près et se débarrasser de ces lunettes que chaussent la plupart de ceux qui se penchent sur le continent : aveuglés par leur mauvaise conscience, ils finissent par ne plus voir ce qui saute aux yeux. Mais gêne les défenseurs des droits de l'homme que nous sommes.

D'abord, il faut bien le dire, la liberté de la presse peut être la pire des choses. J'ai encore en tête le rapport 1993 de Reporters sans frontières dans lequel nous saluons le Rwanda qui venait d'autoriser les radios privées.

Et de prendre l'exemple de... Radio libre des mille collines, aujourd'hui de sinistre réputation. Du coup, nous avons inventé le concept de « médias de la haine » pour rendre compte de ce dévoiement de l'information en un instrument de propagande et, même pire, de crime, de guerre.

Un cas limite, me direz-vous. Pas si sûr. Regardez ce qui s'est passé en Côte d'Ivoire. La tentation est toujours là d'instrumentaliser la presse au service des causes les plus folles. Et les journalistes sont nombreux qui sont prêts à se vendre pour une poignée de francs CFA. Parce qu'il faut bien le dire, la grande majorité de la presse en Afrique s'offre au plus généreux.

Je me souviens de ces journaux camerounais qui publiaient en une des listes de prétendus homosexuels, façon efficace, on le sait, de disqualifier un adversaire dans des pays où les relations entre même sexe restent un crime.

Autre exemple, lors d'une visite à la prison de Kinshasa. J'allais m'y enquérir du sort d'un confrère détenu pour des articles dérangeants pour le pouvoir mais guère «sourcés», pour ne pas dire mensongers. Après les échanges de circonstance, j'osais une question sur un papier concernant Reporters sans frontières et qui me semblait avoir un rapport très lointain avec la réalité, une litote pour ne pas parler de diffamation.

Mais nous étions dans une prison et je décidai de ne pas aggraver le cas de notre directeur de publication. J'obtins une réponse d'une rare franchise : il fallait bien se nourrir, me répliqua ce garçon que j'avais de plus en plus de mal à appeler un confrère. Je ne vais pas poursuivre dans ce genre de récits. Ils sont nombreux, trop nombreux. Et disent à quel point la liberté de la presse n'est pas toujours synonyme d'information de qualité – nous le savons tous – et peut se transformer en ennemi de ces droits de l'homme que les médias, même les pires, ont tout de suite à la bouche dès qu'on les met en cause.

Mais j'irai plus loin. Faute de marché – manque de lecteurs, manque de pub, manque aussi de journalistes formés et même, tout simplement, honnêtes-, la presse africaine est trop souvent obligée d'aller chercher ses financements du côté des hommes politiques, basculant ainsi avec armes et bagages dans des clans, des coteries qui ne reculent devant rien pour conquérir ce pouvoir, sésame de tous les trafics, de tous les passe-droits. On l'a vu, ces dernières années, avec la tribalisation rampante, la gangrène ethnique qui s'est emparée de bon nombre de titres d'Afrique subsaharienne.

On pourra toujours se rassurer en mettant en avant les résistants, les héros, ceux qui paient de leur liberté un refus obstiné des combines et des magouilles. Ces hommes et ces femmes sont alors l'alibi de toute une profession qui se réclame des droits de l'homme, de la liberté de la presse, de la société civile et que saïje encore, pour cacher des pratiques peu reluisantes. Finira-t-on par regretter le temps des monopoles de l'Etat sur les médias comme de plus en plus d'Africains disent, à moitié sérieux, regretter l'époque du parti unique, corrompu, liberticide certes, mais assurant un minimum de sécurité ? Je n'oserais aller jusque-là.



Tribalisation rampante...

Mais, de la même façon que l'organisation d'élections plus ou moins transparentes ne me semble pas forcément être le garant d'un fonctionnement apaisé d'une société, je doute que la seule liberté de la presse suffise à offrir aux défenseurs sincères des droits de l'homme et aux victimes qu'ils sont censés défendre les tribunes, les avocats qu'ils méritent.

Trop de journalistes ont failli pour qu'ils puissent se refaire une virginité en appelant à la rescousse leurs opinions publiques du seul fait qu'ils sont les victimes d'un clan qui n'est pas celui auquel ils ont fait allégeance. Trop pessimiste ? Je ne le crois pas. Il y a quelques mois, je retrouvais pour la Journée de la liberté de la presse quelques-uns de mes amis journalistes africains. Ils étaient une petite dizaine. Vous les connaissez, ils ont tous ou presque été emprisonnés à un moment ou à un autre.

Alors qu'à la tribune, les apparatchiks de l'Unesco tentaient désespérément de donner du souffle à des discours usés d'avoir trop servi, nous évoquions leur quotidien, du Niger au Bénin, de la RDC au Mali. Dire qu'ils étaient découragés est un euphémisme. Mais eux comme moi, une fois interrogés par d'autres confrères sur cette liberté de la presse que nous défendons depuis des années, nous retrouvions des accents qui, parfois, me semblaient sonner faux. Non, les journalistes ne sont pas toujours, loin s'en faut, de bons défenseurs des droits de l'homme.

Et la liberté de la presse couvre trop souvent des comportements peu ragoûtants. Disons-le franchement si nous ne voulons pas avoir, un jour, le sentiment de préférer la langue de bois à ces vérités pas toujours agréables à entendre. J'ai trop souvent aujourd'hui un goût amer dans la bouche.

SOUS LE SIGNE DU CORONAVIRUS...



Par **Tshivis TSHIVUADI**
Secrétaire Général de JED

La liberté de la presse, ce n'est pas seulement le droit d'informer et d'être informé. Mais elle représente aussi le visage de ces hommes et de ses femmes, journalistes, qui sont menacés, agressés, battus, arrêtés, et parfois tués, à cause de leur travail... Les services de sécurité ne sont pas les seuls à s'attaquer à la presse. Il ya de plus en plus, des fanatiques, des militants politiques qui s'en prennent aux journalistes.

Depuis une vingtaine d'années, sur base de l'article 19 de la Déclaration Universelle des Droits de l'homme qui stipule, notamment que : « Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiéter pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et des répandre , sans considérations des frontières, les informations et les idées par quelques moyens d'expression que ce soit », Journaliste en danger, JED, n'a eu de cesse de tirer la sonnette d'alarme sur les dangers qui menacent cette liberté de presse ; de dénoncer les assassinats des journalistes ; d'exiger la libération de ceux qui sont emprisonnés ; d'alerter sur ceux qui font l'objet des menaces, d'intimidations ou d'agressions de toutes sortes. Sans oublier les médias eux-mêmes parfois menacés de suspension ou subissant la furie de ceux qui se proclament démocrates tout en agissant en fossoyeurs de la liberté de penser et d'informer.

Année après année, les différentes statistiques des menaces et des violences que subissent les professionnels des médias dans leur travail, indiquent que le métier d'informer constitue l'un des métiers les plus périlleux pour ceux qui l'exercent en RD Congo. Les journalistes congolais sont de plus en plus soumis à des pressions incessantes, politiques, économiques, juridiques et judiciaires.

Les attaques contre les médias et les atteintes contre les journalistes à cause de leur travail, ne touchent pas seulement une corporation, mais porte atteinte à un droit fondamental qui est l'un des piliers de la démocratie, à savoir le droit à être informé correctement.

A coté des violences physiques, il y a des pressions institutionnelles à travers les lois et les décisions judiciaires qui réduisent de manière drastique les libertés des journalistes.

Depuis 2013, il ya donc 7 ans, à la suite de l'assassinat des deux journalistes français de RFI (Radio France Internationale), Guislaine Dupond et Claude Verlon au Mali, l'Assemblée générale des Nations Unies a décrété la date du 02 novembre de chaque année, comme étant « La Journée de la fin de l'impunité des crimes commis contre les journalistes ».

Depuis sept ans aussi, notre Organisation, JED, qui milite pour la défense de la liberté de la presse , et pour la protection et la sécurisation des journalistes dans leur travail, a choisi cette date du 02 novembre pour la publication de son Rapport annuel sur l'état de la liberté de la presse en RDC.

Le choix de cette date se justifie par le fait qu'après plus de 20 ans d'existence, et d'engagement pour la défense de la liberté de l'information, corollaire du droit d'informer et d'être informé, nous nous sommes rendus compte que l'un des maux, sinon le principal, dont souffre la RDC, surtout en matière des droits de l'homme, c'est l'impunité dont jouissent certaines personnes identifiables, qui abusent de leurs positions politiques ou sociales, pour commettre toutes sortes d'abus, et d'atteintes aux droits et liberté des autres, mais qui ne sont jamais iniquités pour cela. Et cela est particulièrement vrai en matière de liberté de presse et d'expression.

La publication de ce Rapport nous donne l'occasion de pointer du doigt ces « méchants », ceux que nous qualifions de Prédateurs de la liberté de la presse, et de dénoncer la culture de l'impunité qui semble s'installer dans notre pays, et qui encourage l'intolérance contre les médias, et entretien l'insécurité pour les professionnels des médias.

Au cours de cette année 2020, au moins deux journalistes ont été tués en RDC et qui viennent s'ajouter à la longue liste d'une vingtaine des journalistes tués au cours des quinze dernières années dans des conditions qui n'ont jamais été clairement élucidées.

Dans un cas sur trois où des procès ont été organisés après des enquêtes sciemment bâclées, ce sont des suspects qui ont été condamnés, mais les commanditaires de ces crimes n'ont pas été inquiétés.

Au cours de cette année 2020, en dépit des changements politiques intervenus et des engagements prometteurs du nouveau Président en faveur de la presse, le

climat général de travail des journalistes ne s'est guère amélioré. Aucune mesure concrète, ni sur le plan politique, ni sur le plan sécuritaire ou réglementaire, n'a été prise pour faire respecter la liberté de la presse ou renforcer la sécurité des journalistes.

Conséquences, JED a enregistré au moins 116 cas d'attaques et atteintes diverses contre les journalistes et les médias, à cause de leur travail.

Ces différentes atteintes se répartissent de la manière suivante :

- 1 Journaliste tué / assassiné,
- 1 Journaliste porté disparu,
- 9 Journalistes incarcérés (detenus pendant plus de 48 heures)
- 31 Journalistes interpellés, (detenus pendant moins de 48 heures)
- 31 Journalistes agressés ou torturés,
- 15 Journalistes menacés ou harcelés,
- 1 cas de Pression économique,
- 27 cas de censures ou entraves à libre circulation,

En 1948, les Etats membres de l'Assemblée générale des Nations Unies ont énoncé le principe de la liberté de l'information dans l'article 19 de la Déclaration Universelle des droits des l'homme. Il est écrit clairement que la liberté d'opinion et d'expression implique le droit de ne pas être inquiété parce qu'on cherche, reçoit ou répand les informations. Et cela, sans considérations des frontières.

Cette Déclaration totalise aujourd'hui 72 ans, mais la combat pour la liberté de la presse reste d'actualité dans beaucoup de pays du monde, et la RDC n'y échappe pas. En l'absence des progrès dans l'environnement global de travail des journalistes, on peut même dire que la situation est inquiétante en comparaison des statistiques et des chiffres toujours élevés enregistrés les années précédentes ; 121 cas en 2018 ; 85 cas en 2019.

Sur les 116 cas d'attaque enregistrés en 2020, près de la moitié, soit 35 cas sont le fait de la police et de l'ANR, tandis que 48 cas reviennent aux autorités politiques ou administratives, c'est à dire les gouverneurs des provinces ou les administrateurs des territoires.

Au delà des chiffres et des statistique, Ce Rapport intitulé : «La liberté de la presse sous le signe du Coronavirus ; Le retour des prédateurs », permet de mettre en lumière au moins 4 facteurs de risque et qui menacent la liberté de la presse, à savoir :

1. Un contexte mondial marqué par la pandémie du Covid-19
2. La banalisation des attaques contre les médias
3. La montée en puissance des services de sécurité qui persécutent impunément les journalistes
4. Un cadre juridique obsolète et liberticide ;

LA LIBERTÉ DE L'INFORMATION, À L'HEURE DU COVID-19

Le contexte politique et médiatique de la République démocratique du Congo, à l'instar de l'actualité mondiale , a été marqué par un événement majeur, à savoir, l'apparition de la pandémie du Coronavirus, dit « Covid-19 ».

Le premier cas de Covid-19 a été détecté en RDC le 10 mars 2020, soit plus de 3 mois après l'apparition de cette épidémie en Chine, en Europe et aux Etats-Unis. Du coup, les médias congolais (Radios, télévisions, et presse écrite), qui suivaient cette actualité de loin, se sont emparés aussi de ce sujet dans toutes leurs éditions d'informations. D'avantage encore, après la mesure de l'état d'urgence décrétée par le Président de la République, fin mars.

Dans le même temps, les Réseaux sociaux, les sites d'informations en ligne, étaient devenus des relais des informations de toutes sortes, des rumeurs et des « fake-news » diffusés sur la maladie, tandis que le gouvernement tardait à faire passer des messages clairs, parfois contradictoires, sur les mesures de prévention.

La confusion ainsi créée, justifie le fait que jusqu'à présent, plusieurs couches de la population, y compris dans les milieux des intellectuels et des journalistes, beaucoup de congolais continuent de douter de l'existence même de cette maladie, et de son ampleur réel. Surtout au regard du nombre des cas total enregistrés (moins de 12 mille cas, et près de 300 décès), qui est relativement bas par rapport aux cas et au nombre de décès enregistrés ailleurs, en Europe ou aux Etats Unis, où l'on dénombre des millions de cas et des morts.

Le scepticisme de la population traduit un manque de réponses claires aux interrogations que tout le monde se pose face à une maladie nouvelle, et auxquelles les médias et les journalistes n'ont pas apporté des réponses claires.

Les conséquences de ce manque d'informations sont graves. Non seulement que les mesures barrières édictées par les autorités sanitaires sont foulées aux pieds, mais aussi la population recourt à toutes sortes de produits et traitements traditionnels pour se protéger ou se soigner.

Dans un tel contexte, et au regard des mesures de restrictions des mouvements décrétées par le gouvernement, notamment, le confinement total du centre-ville où se trouve le siège de plusieurs institutions, beaucoup des médias ont été obligés de fermer momentanément leurs rédactions ou de diffuser leurs informations en ligne et de pratiquer le « télé-travail » à domicile pendant près de 4 mois .

Il n'empêche que, le 03 mai 2020, à l'occasion de la journée mondiale de la liberté de la presse, alors que toutes les manifestations publiques étaient interdites, JED a pu organiser une grande émission à la télévision nationale (RTNC), sur le thème « Rôle et responsabilité des médias à l'heure du COVID-19 ».

En effet, en l'absence de vaccin et de traitement, la sensibilisation, et l'adhésion de la population aux mesures de prévention, reste la seule arme du pays contre le Covid-19.

Cela implique une large coalition des partenaires et des parties prenantes, qui ne peuvent exclure les journalistes et les médias.

Mais cela exige aussi que les journalistes eux-mêmes soient formés rapidement, et se documentent suffisamment, pour être en mesure de transformer, en informations simples et compréhensibles, des connaissances scientifiques complexes liées à cette pandémie. De sorte que les populations les comprennent et y adhèrent.

QUE FAIRE POUR L'AVENIR....

Dès le début, l'hypothèse d'une accélération de la propagation du virus en RDC faisait craindre le pire, dans la mesure où tout le monde avait conscience que les infrastructures de santé ne sont pas armées et en capacité de faire face à une explosion de la pandémie.

Alors que la maladie circule encore en RDC, et reprend de l'ampleur en Europe, notamment, les instances gouvernementales doivent accepter d'inclure les journalistes spécialisés, dans les activités de préparation, de veille, et de riposte, au titre de structures partenaires, chargées de publier des informations fiables pour protéger la santé publique.

Pour ce faire, il est urgent d'organiser des ateliers de formation des professionnels des médias sur les techniques de sensibilisation sur la pandémie de COVID-19, et de mettre en place des cercles des journalistes spécialisés et en alerte sur le COVID.

Avec la place croissante que prennent les Réseaux sociaux dans le quotidien de la population, organiser des émissions collaboratives multi-médias (radio, télévision,...) de grande écoute, à téléphone ouvert, pour recueillir les questions et donner des réponses aux questions que les gens se posent.

METTRE FIN À L'IMPUNITÉ DES PRÉDATEURS

En marge de « Forum de Paris sur la Paix » qui s'est tenu, du 11 au 13 novembre 2019, le Président de la République, Félix Tshisekedi, invité d'honneur du Président français Emmanuel Macron, à ce Forum, a accordé une audience, mardi 12 novembre 2019, sur le site même du Forum, à une délégation de Reporters sans Frontières (RSF), et de Journaliste en Danger (JED), conduite par M. Christophe Déloire (Directeur général de Rsf), et Tshivis Tshivuadi (Secrétaire général de Jed).

Cette rencontre facilitée par les autorités française, était l'occasion de faire un état des lieux de la situation de la liberté de la presse en RD Congo, depuis l'accession du Président Tshisekedi au pouvoir.

D'entrée de jeu, RSF a expliqué au Président que la RDC où selon le classement mondial, est le pays où on enregistre le plus grand nombre d'exactions contre la liberté de la presse en Afrique sub-saharienne, est un pays prioritaire où Reporters sans frontières, en s'appuyant sur son partenaire local, Journaliste en danger, va concentrer toutes ses actions au cours des deux prochaines années.

Tout en saluant les déclarations du Président en faveur de la promotion de la liberté de la presse, notamment dans son discours d'investiture, RSF et JED, ont encouragé le Président à prendre des mesures concrètes et urgentes pour renforcer cette liberté, ainsi que la protection des journalistes qui demeure très précaires au regard des plusieurs cas de violations et d'attaques contre les médias enregistrés au cours des derniers mois.

A titre illustratif, JED a tenu informé le Président de la République du dernier cas d'un journaliste sauvagement assassiné, le 02 novembre en Ituri, par des hommes armés, à cause de son implication dans la campagne de riposte contre l'épidémie d'Ebola. Aucune enquête n'a été ouverte pour retrouver les assassins de ce journaliste, alors que beaucoup d'autres journalistes ont reçu des menaces

et des médias ont été contraints de cesser leurs activités, par peur des représailles.

Le Président de la République a exprimé toute sa consternation face à cet assassinat dont il n'était pas informé, et a promis de diligenter une enquête sur cet assassinat dès son retour au pays.

Les hôtes du Président lui ont fait part également de plusieurs cas d'arrestations arbitraires des journalistes poursuivis pour diffamations, lorsqu'ils dénoncent des cas de corruption ou de détournement mettant en cause certaines autorités ou responsables politiques. « Dans ces conditions, les médias ne peuvent pas jouer le rôle de quatrième pouvoir que vous attendez d'eux », ont-ils fait observer au Président.

En réponse à toutes ces préoccupations, le Président Tshisekedi s'est dit très intéressé par l'initiative de RSF et JED de la mise sur pieds urgente d'un mécanisme national de protection des journalistes et a promis de soutenir, en concertation avec le Ministère de la justice et le Procureur général de la République, la proposition d'un moratoire sur les arrestations des journalistes, en attendant l'adoption par le Parlement, de la Dépénalisation des délits de presse.

Plusieurs mois après cette rencontre et les promesses du président, aucun acte concret n'a suivi.

Pourtant ces engagements, concernant particulièrement l'enquête sur l'assassinat du journaliste, auraient permis de lancer un message fort à ceux qui sont tentés de museler définitivement les journalistes et autres défenseurs des droits de l'Homme, et à la RDC de «'redorer» son blason démocratique, fortement terni depuis plusieurs années.

Ceci, d'autant plus que le problème de l'inefficacité de la justice en RDC, dans les cas d'assassinats des journalistes, est moins lié à la compétence et aux moyens du tribunal qu'aux interférences politiques en amont qui empêchent toute enquête digne de ce nom dans ce type d'affaires.

Moderniser la Loi sur la presse

En l'absence de volonté politique pour faire adopter un cadre légal plus protecteur pour les médias et les journalistes, la RDC s'appuie encore sur une loi répressive du 22 juin 1996 ; Cette Loi adoptée sous la dictature du Maréchal Mobutu fait référence au Code pénal qui prévoit la peine capital pour des faits constitutifs de « atteinte à la sureté nationale ».

Dans la même Loi, les délits de presse comme la diffamation ou les imputations dommageables sont passibles des peines de prison ou des fortes amendes. La véracité ou l'authenticité des faits n'est pas prise en compte par le juge.

Alors que le nouveau Président de la République avait décrété l'année 2020, comme « l'année de l'action », notamment dans la lutte contre la corruption et les détournements des fonds publics, il est un fait certain que les journalistes et les médias congolais ne peuvent jouer efficacement leur rôle de « Chiens de garde de la société », en ayant, suspendue sur leur tête, une épée de Damoclès, chaque fois qu'ils dénoncent même des cas avérés de corruption et de détournement.

Pour ce faire, JED appelle, une fois de plus, les autorités congolaises à engager des réformes nécessaires et urgentes dans le secteur des médias pour mettre fin aux obstacles et pesanteurs qui empêchent les médias congolais d'être à la hauteur de leurs responsabilités, pour faciliter la transparence et la bonne gouvernance, sans lesquelles, le pays s'enfoncé dans la pauvreté et les populations croupissent dans la misère.

Ces réformes urgentes et courageuses passent, notamment :

1. Par la suppression des peines d'emprisonnement des journalistes lorsqu'ils dénoncent des cas avérés de corruption ou de détournements. Par contre, amener la justice à se saisir des dossiers et à enquêter sur les allégations de corruption ou de détournement dont les médias se font l'écho, afin de mettre fin à la culture de l'impunité.
2. Ces réformes urgentes passent également par la promulgation d'une Loi qui impose explicitement l'obligation de transparence dans la gestion publique, et qui doit permettre l'accès aux sources d'information surtout officielles pour les journalistes.

Un projet de « Loi d'accès à l'information », préparé depuis plusieurs années, par un Collectif des Organisations de la Société civile, dont JED, et endossé par un Sénateur, a été adopté depuis 5 ans par le Sénat lors de la législature passée, et qui a été gelée pendant 5 ans à l'Assemblée nationale, attends d'être réexaminée, au cours de la nouvelle législature où manifestement elle ne semble pas faire partie des priorités du nouveau Parlement.

Renforcer l'indépendance de l'autorité de régulation

En 2004, les accords de transition en RDC créent la Haute autorité des médias (HAM) chargée de réguler le paysage médiatique, notamment pendant les élections de 2006. Il est prévu dans la nouvelle Constitution adoptée en 2006 qu'elle soit remplacée par le Conseil Supérieur de L'Audiovisuel et de la Communication.

C'est chose faite en 2011 à travers la loi organique n° 11/001 du 10 janvier 2011 portant composition attribution et fonctionnement du Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication (CSAC).

A ce jour, néanmoins, ce Conseil ne fonctionne pas de façon indépendante et connaît des interférences, notamment du Ministère de la Communication et des médias, et n'est pas doté des fonds nécessaires à son fonctionnement.

Le retour des prédateurs

La RDC figure toujours parmi les pays du monde où il ne fait pas toujours bon d'être journaliste, aussi bien pour la presse nationale que pour les médias internationaux constamment confrontés à la stigmatisation.

Dans son Rapport 2014 intitulé « L'Armée, la Police et les Services de sécurité au banc des accusés », JED dénombrait au moins 101 cas d'attaques et de violence contre la liberté de la presse et le droit à l'information, commis par les forces de l'ordre et de sécurité, en toute impunité.

Au cours des ces dix dernières années, plusieurs journalistes ont payé le prix fort à cette culture de l'impunité. Qu'il s'agisse des cas d'assassinats, des cas de menaces ou d'agressions physiques, d'arrestations ou de détentions arbitraires, de destructions des maisons de presse ou des matériels de travail des journalistes ?

Ici aussi, les engagements du Président de la République, Félix Tshisekedi, dès son accession au pouvoir, d'initier des campagnes de sensibilisations des forces de sécurité au respect du travail des journalistes, n'a été suivi d'aucun acte concret.

La conséquence la plus visible de ce manque de volonté politique, c'est le retour en force de certains services tels que l'ANR de triste réputation, qui a refait surface et qui n'éprouve plus aucun complexe dans les interpellations intempestives, et les détentions arbitraires.

JED appelle la Communauté internationale, ainsi que les pays Partenaires de la RDC à une grande mobilisation en faveur de la liberté de presse et d'expression sous toutes ses formes. Cette mobilisation passe, notamment, par :

- La dénonciation systématique de toutes les violations des droits de l'homme, et particulièrement de la liberté de l'information
- La conditionnalité de la coopération par le respect des droits de l'homme, et des droits de la presse
- Le ciblage et autres restrictions de mouvement, à l'encontre des auteurs et responsables des crimes contre la presse, pour mettre fin à l'impunité
- Un appel solennel au gouvernement congolais à respecter ses engagements nationaux et internationaux en matières des droits de l'homme, et au respect des fondamentaux d'un Etat de droit.

Parmi ces fondamentaux d'un Etat de droit, on peut épingler les préconisations suivantes, concernant la presse et les professionnels des médias

Sur le plan politique :

- Que la critique ne soit plus vue comme démobilisatrice et contraire aux intérêts du pays.
- Que la liberté d'expression ne soit plus utilisée abusivement, afin d'encourager la tolérance et même la cohésion nationale.
- Que soit instauré un accès généralisé aux informations officielles.

Sur le plan juridique

- Que soient appliquées les conventions internationales relatives à la protection des droits de l'homme.
- Que soit punies toute séquestration des journalistes et leur torture.
- Que les journalistes ne soient arrêtés ou détenus que par des personnes ayant qualité d'offices de police judiciaire (OPJ) ou d'officiers du ministère public.

Procéder à la dépénalisation des délits de la presse

Ce qui se traduira par la fin des manœuvres d'intimidation et autres harcèlements de toutes sortes dont sont victimes les journalistes dans l'exercice de leur métier et la prise de toutes les mesures nécessaires pour assurer leur protection. Dépénaliser les délits commis par voie de presse est l'un des défis majeurs de la presse en RDC, car les journalistes congolais font toujours l'objet de procès et d'emprisonnement pour leurs opinions.

Elaborer et adopter une loi sur l'accès à l'information

Ce n'est pas un honneur pour la RDC d'être parmi les pays qui ne disposent pas de loi garantissant aux citoyens l'accès à l'information détenue par l'administration publique. Cette situation limite considérablement la qualité du travail des journalistes, qui ne se contentent assez souvent que des rumeurs, qui d'ailleurs, les conduisent à des procès inutiles.

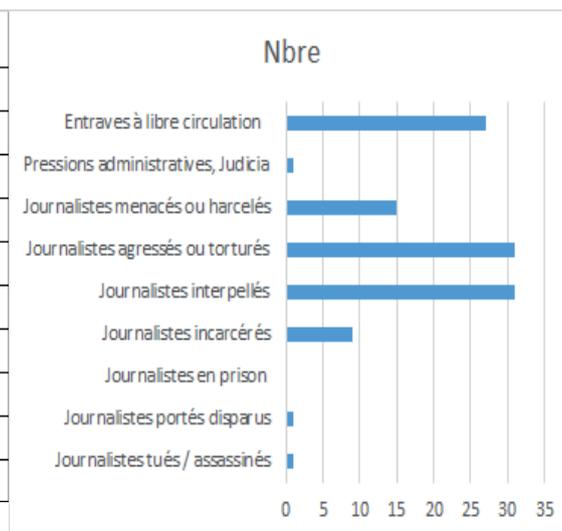
Résumé du Rapport

Les chiffres, les tendances et les perspectives...

Dans le classement mondial de la liberté de la presse établi par RSF en 2020, la RDC occupe la 150^e place, tandis qu'elle a occupé la 154^e place en 2019. Au simple regard de cette évolution de la position occupée, on peut penser que l'exercice de la liberté de la presse s'est amélioré en RDC, loin de là. En effet, pendant que sa position au classement mondial s'est améliorée, le non-respect de la liberté de la presse, lui, s'est aggravé concrètement : le nombre de cas d'atteintes à la liberté de la presse est passé de 85, en 2019, à 116, en 2020.

Tableau 1 : Nombre d'atteintes à la liberté de la presse en 2020

N	Typologie des atteintes	Nbre	%
1.	Journalistes tués / assassinés	1	0,9
2.	Journalistes portés disparus	1	0,9
3.	Journalistes en prison	0	0,0
4.	Journalistes incarcérés	9	7,8
5.	Journalistes interpellés	31	26,7
6.	Journalistes agressés ou torturés	31	26,7
7.	Journalistes menacés ou harcelés	15	12,9
8.	Pressions administratives, Judicia	1	0,9
9.	Entraves à libre circulation	27	23,3
	TOTAL DES ATTEINTES EN 2020	116	100,0



COMMENTAIRE

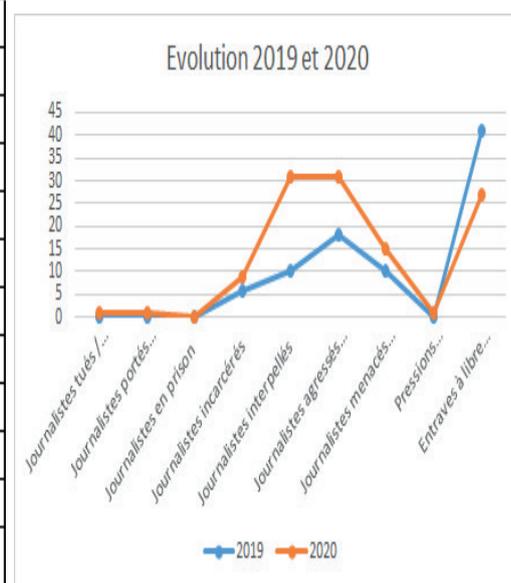
Depuis la publication de notre dernier Rapport annuel, le 02 novembre 2019, et jusqu'à la clôture du présent Rapport 2020, JED a recensé, en RDC, au mois 116 cas d'atteintes diverses au travail des journalistes et des médias. Parmi ces cas, il convient de noter celui d'un journaliste sauvagement assassiné à son domicile en Ituri, le 02 novembre 2019 par des hommes armés alors qu'il était engagé dans la campagne de riposte contre Ebola, et celui d'un autre enlevé par des miliciens, le 16 juin 2020 et dont on n'a jamais retrouvé le corps. Ses ravisseurs avaient menacé de l'exécuter au cas où sa famille ne payait pas la rançon exigée de 5000 dollars.

L'on note également que les nombres les plus élevés des cas d'atteintes concernent les menaces, les agressions physiques et les interpellations des journalistes qui

représentent près 70% du nombre total des cas enregistrés. Au moment du bouclage de ce Rapport, aucun journaliste n'était en prison à cause de son travail.

Tableau 2 : Evolution comparative des atteintes à la liberté de la presse entre 2019 et 2020

N	Typologie des atteintes	Années & Nbre		Evolution	%
		2019	2020		
1.	Journalistes tués / assassinés	0	1	1	3,2%
2.	Journalistes portés disparus	0	1	1	3,2%
3.	Journalistes en prison	0	0	0	0,0%
4.	Journalistes incarcérés	6	9	3	9,7%
5.	Journalistes interpellés	10	31	21	67,7%
6.	Journalistes agressés ou torturés	18	31	13	41,9%
7.	Journalistes menacés ou harcelés	10	15	5	16,1%
8.	Pressions administratives, Judicia	0	1	1	3,2%
9.	Entraves à libre circulation	41	27	-14	-45,2%
	TOTAL DES ATTEINTES EN 2020	85	116	31	100%



COMMENTAIRE

La petite accalmie qui avait été observée après la tempête électorale de 2018, puis la prise du pouvoir du nouveau président en 2019, n'a été que de courte durée. Au cours de l'année 2020, la situation s'est rapidement dégradée. Et on est passé 85 cas à 116 cas. Soit 31 cas de plus.

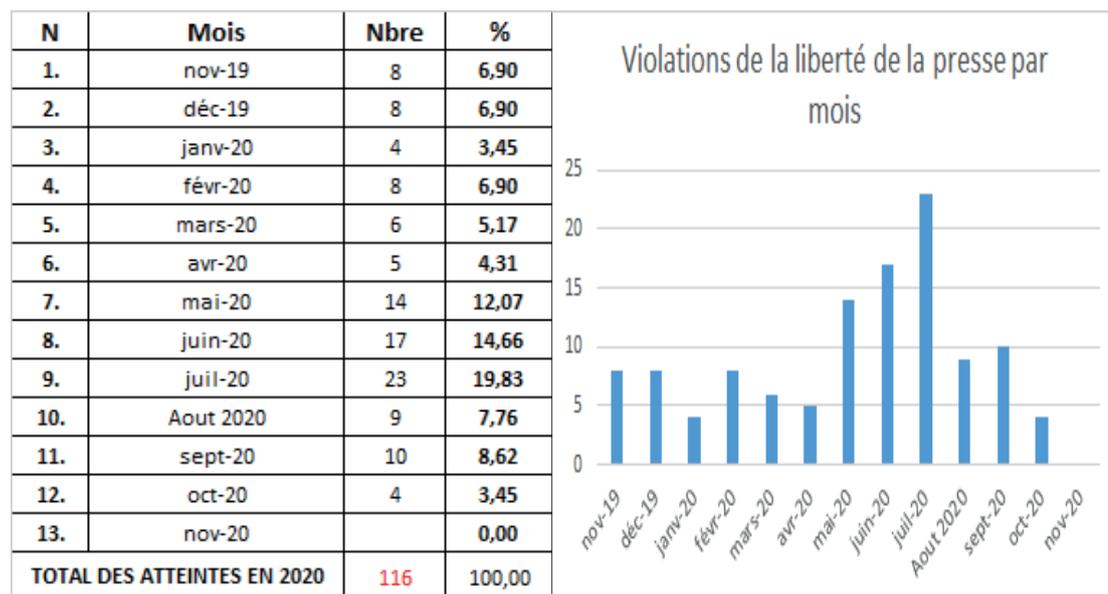
En 2020, au moins 9 journalistes ont été arrêtés et envoyés en prison, contre 6 en 2019. Tandis que 31 journalistes ont été interpellés et ont passé moins de 48h au cachot, soit de la police, soit du parquet, contre 10 en 2019.

Comparativement à l'année 2019, le nombre d'interpellations (détention des journalistes pendant moins de 48 heures) des journalistes a augmenté de 21 cas, soit 70,0%.

Les agressions physiques et maltraitements des journalistes ont augmenté de 13 cas, soit 41,9%. Les incarcérations (détention des journalistes pendant plus de 48 heures) ont augmenté de 3 cas, soit 9,7 %, les menaces directes et indirectes des journalistes ont augmenté de 5 cas, soit 16,1 %. Le nombre des journalistes tués et portés disparus a augmenté respectivement, cette année 2020, de 1 cas, soit 3,2 %.

Par contre, la baisse a été constatée sensiblement dans la censure ou entraves à la libre circulation de l'information (fermeture des médias, confiscation des matériels des journalistes ou des médias), -14 cas, soit -45,2 %.

Tableau 3: L'évolution mensuelle des cas d'attaques contre les médias



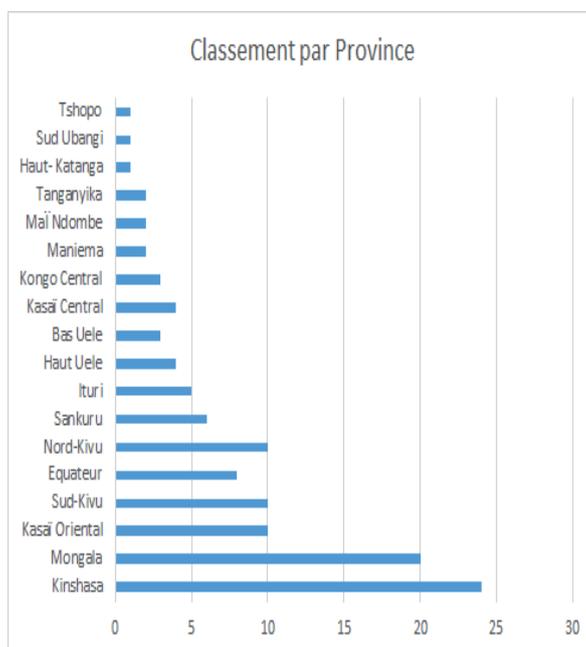
Commentaire tableau 3

En l'absence de toute mesure concrète prise par les autorités pour améliorer l'exercice de la liberté de la presse en RDC ou renforcer la sécurité des journalistes, JED enregistre chaque mois des cas d'attaques dirigées contre les médias, à Kinshasa, et dans les différentes provinces de la RDC. La moyenne mensuelle est d'au moins 9 cas par mois ; et au moins 2 cas chaque semaine. Donc, il ne se passe pas une seule semaine, sans que quelque part en RDC, on n'enregistre un cas de journaliste arrêté, menacé, battu, ou d'un média fermé...

Au regard de ces chiffres et comparativement à d'autres professions, telles que les médecins, les avocats, les enseignants, et même les hommes politiques, le métier de journaliste semble être celui qui expose le plus ceux qui l'exercent à toutes formes de risques, pouvant aller de la mort à la prison, en passant par les menaces et les agressions physiques. Arrêter un journaliste ou fermer un média est devenu un fait banal de notre société.

Tableau 4 : Les provinces les plus à risques pour les journalistes et les médias.

N	Provinces	Nbre	%
1.	Kinshasa	24	20,69
2.	Mongala	20	17,24
3.	Kasaï Oriental	10	8,62
4.	Sud-Kivu	10	8,62
5.	Equateur	8	6,90
6.	Nord-Kivu	10	8,62
7.	Sankuru	6	5,17
8.	Ituri	5	4,31
9.	Haut Uele	4	3,45
10.	Bas Uele	3	2,59
11.	Kasaï Central	4	3,45
12.	Kongo Central	3	2,59
13.	Maniema	2	1,72
14.	Maï Ndombe	2	1,72
15.	Tanganyika	2	1,72
16.	Haut- Katanga	1	0,86
17.	Sud Ubangi	1	0,86
18.	Tshopo	1	0,86
TOTAL DES ATTEINTES EN 20		116	100,00

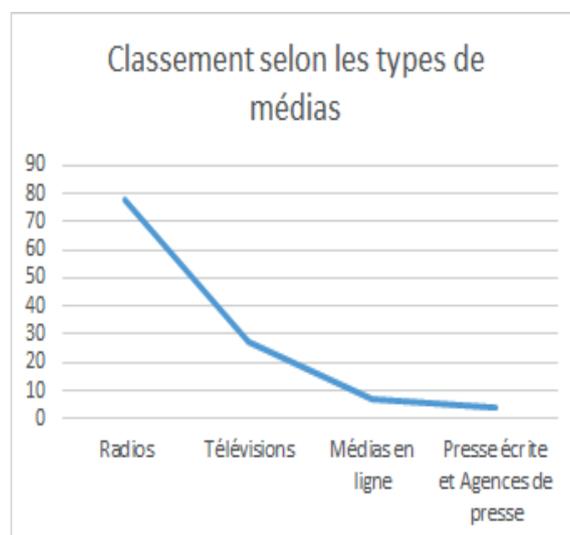


COMMENTAIRE

Sur les anciennes 11 provinces de la RDC, aucune n'a échappé au virus de la violence contre les journalistes. Sur les 26 nouvelles provinces, 18 ont été concernées par des cas de violation de la liberté de la presse. Mais JED ne peut confirmer de manière sûre et définitive, que les 8 provinces restantes, n'ont connu aucun cas, puisque le Réseau des correspondants de JED ne couvre pas actuellement toutes les provinces de la RDC. Ce qui signifie, probablement, que des cas d'atteintes au travail des journalistes peuvent échapper à notre vigilance et à notre comptabilité.

Tableau 5 : Les types des médias les plus touchés

N	Types des médias	Nbre	%
1.	Radios	78	67,24
2.	Télévisions	27	23,28
3.	Médias en ligne	7	6,03
4.	Presse écrite et Agences de presse	4	3,45
TOTAL DES ATTEINTES EN 2020		116	100,00



Commentaire

Dans son recensement des atteintes à la liberté de la presse JED distingue 4 types des médias qui peuvent être directement visés, à savoir :

- 1° la télévision,
- 2° la radio,
- 3° les médias en ligne et réseaux sociaux, et
- 4° la presse écrite et les agences de presse.

Sur les 116 cas d'atteintes à la liberté de la presse recensés en 2020, les médias ont été touchés comme suit : le secteur de la télévision 27 cas, le secteur de la radio 78 cas, le secteur des médias en ligne 7 cas, et le secteur de la presse écrite et les agences de presse 4 cas.

Le secteur le plus touché est donc celui de l'audiovisuel qui regorge d'un plus grand nombre des médias, et qui sont les médias de grande écoute. A savoir, la radio avec 67,24 % des cas et 2° la télévision avec 23,28 % des cas.

Le secteur le moins touché est celui de la Presse écrite.

Tableau 6 : Les attaques dirigées contre les journalistes femmes

N	Typologie des atteintes	Nbre	%
1.	Journalistes tués / assassinés	0	0,00
2.	Journalistes portés disparus	0	0,00
3.	Journalistes en prison	0	0,00
4.	Journalistes incarcérés	0	0,00
5.	Journalistes interpellés	2	20,00
6.	Journalistes agressés ou torturés	6	60,00
7.	Journalistes menacés ou harcelés	2	20,00
8.	Pressions administratives, Judicia	0	0,00
9.	Entraves à libre circulation	0	0,00
	TOTAL DES ATTEINTES EN 2020	10	100,00



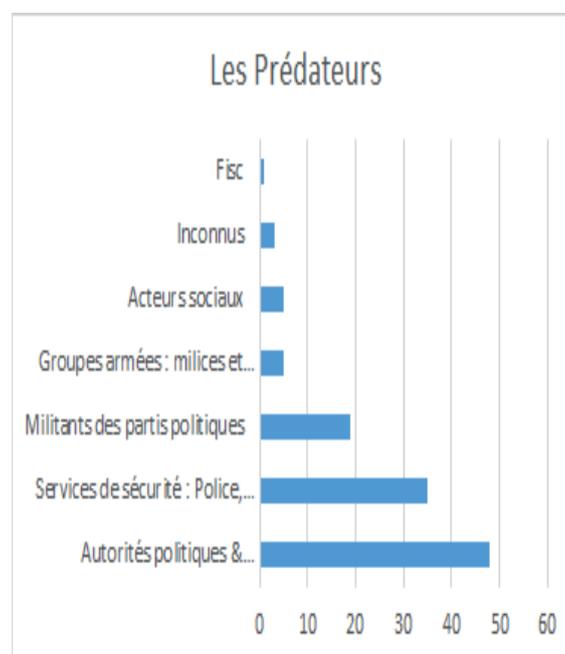
Commentaire

10 journalistes-femmes ont été directement victimes des atteintes à la liberté de la presse. Elles ont été touchées de la manière suivante :

- a) Par rapport aux types d'atteintes, il y a eu 6 journalistes-femmes agressées, 2 journalistes-femmes interpellées et 2 journalistes –femmes menacées.
- b) Par rapport aux types de médias auxquels elles appartiennent, 4 sont du secteur de la télévision, 4 du secteur de la radio, et 2 du secteur des médias en ligne et réseaux sociaux.
- c) Par rapport à leur lieu de travail, 4 sont basées dans la province de Kinshasa, 2 au Nord-Kivu, 3 au Sud-Kivu et 1 au Kasai oriental.

Tableau 7 : Les visages des prédateurs de la liberté de la presse en 2020

N	Les prédateurs	Nbre	%
1.	Autorités politiques & administratives	48	41,38
2.	Services de sécurité : Police, Armée, ANR	35	30,17
3.	Militants des partis politiques	19	16,38
4.	Groupes armés : milices et autres	5	4,31
5.	Acteurs sociaux	5	4,31
6.	Inconnus	3	2,59
7.	Fisc	1	0,86
	TOTAL DES ATTEINTES EN 2020	116	100,00



COMMENTAIRE

Derrière chaque atteinte à la liberté de la presse, il ya une victime et il ya un bourreau ; Bien souvent, l'on parle des victimes qui sont les journalistes, mais on ne parle pas assez des « méchants » qui les persécutent. Pour lutter efficacement contre l'impunité des attaques contre les journalistes, il est fondamental de mettre des noms sur les visages des prédateurs et ainsi exiger des sanctions contre eux.

Dans l'identification des responsables des attaques contre la presse, JED dénombre 7 entités : 1° Services de sécurité (Police, Armée, ANR, etc.), 2° Autorités politiques et administratives, 3° Militants des partis politiques, 4° Inconnus, 5° Groupes armés (Milices et groupes armés non autrement identifiés), 6° Services du fisc, et

7° Acteurs sociaux.

Ainsi, les 116 cas d'atteintes à la liberté de la presse recensée, se répartissent de la manière suivante :

Autorités politiques et administratives 48 cas, Services de sécurité (Police, Armée, ANR, etc.) 35 cas, Militants des partis politiques 19 cas, Groupes armés (Milices et groupes armés non autrement identifiés) 5 cas, Acteurs sociaux 5 cas, Inconnus 3 cas, et Services de fisc 1 cas.

Les plus gros prédateurs de la liberté de la presse sont :

1° les autorités politiques & administratives avec 41,38 % des cas,

2° les services de sécurité (Police, Armée, ANR) avec 30,1 % des cas, et

3° les militants des partis politiques (toutes tendances confondues) avec 16,38 % des cas.

La part des autres types des prédateurs a été assez faible : Acteurs sociaux avec 4,31 % des cas, Groupes armés (milices et autres groupes non autrement identifiés) avec 4,31 %, les inconnus avec 2,59 % des cas et les services du fisc avec 0,86 %.



La liberté de la presse au fil des jours...

NOVEMBRE 2019

2 novembre 2019

MAMBASA

Papy MAHAMBA MUMBERE, journaliste-animateur d'une émission de sensibilisation sur la maladie Ebola, diffusée sur les ondes de la Radio Communautaire de Lwemba, en territoire de Mambasa, dans la province de l'Ituri, a été attaqué et tué à son domicile par un groupe d'hommes munis d'armes blanches, notamment des machettes et des couteaux.

Après avoir cassé la porte de la maison, ces assaillants ont proféré des sérieuses menaces de mort au journaliste avant de le poignarder au niveau du thorax et au ventre au point de faire sortir ses intestins. Voulant secourir son mari, sa femme a aussi été grièvement blessée à l'aide d'une machette. Le corps sans vie du journaliste a été ensuite trébuché dans la cour de son domicile. C'est alors que les assaillants ont incendié la maison du journaliste.

Les assassins d'un journaliste à l'Est de la RDC doivent être retrouvés au plus vite

Journaliste en danger (JED) appelle à une mobilisation totale des forces de sécurité et des instances judiciaires locales pour retrouver au plus vite les assassins d'un journaliste à l'Est de la RD Congo.

Selon diverses sources locales contactées par JED, Papy MAHAMBA MUMBERE, journaliste-animateur d'une émission en langue lingala, diffusée sur les ondes de la Radio Communautaire de Lwemba, en territoire de Mambasa, dans la province de l'Ituri, a été attaqué et tué à son domicile, le samedi 2 novembre 2019 vers 20 heures, par un groupe d'hommes munis d'armes blanches, notamment des machettes et des couteaux.

Après avoir cassé la porte de la maison, ces assaillants ont proféré des sérieuses menaces de mort au journaliste avant de le poignarder au niveau du thorax et au ventre au point de faire sortir ses intestins. Voulant secourir son mari, sa femme a aussi été grièvement blessée à l'aide d'une machette. Le corps sans vie du journaliste a été ensuite trébuché dans la cour de son domicile. C'est alors que les assaillants ont incendié la maison.

Selon le Directeur de la Radio, le journaliste venait d'animer une émission sur la maladie Ebola et était engagé depuis plusieurs mois dans une campagne de riposte contre cette épidémie qui a déjà fait plusieurs morts. Ses interventions médiatiques n'étaient pas bien accueillies par une partie de

La liberté de la presse au fil des jours...

la population locale et les groupes armés qui se montrent de plus en plus hostiles aux opérations menées pour endiguer cette épidémie.

Journaliste en danger (JED) est extrêmement choquée par ce nouveau meurtre d'un journaliste le jour même de la célébration de la Journée Mondiale de la lutte contre l'impunité des crimes commis contre les journalistes.

Dans son Rapport rendu public à cette occasion, JED appelait à des réformes urgentes et radicales pour renforcer la sécurité des journalistes, notamment la mise en place d'un mécanisme national de sécurité pour les journalistes, impliquant des points focaux dans diverses institutions de la justice et de sécurité.

Ce nouveau meurtre de journaliste porte à quinze, le nombre des professionnels des médias congolais tués au cours de deux dernières décennies.

9 novembre 2019

KINSHASA

Claude PERO LUWARA, ancien journaliste de Digital Congo, chaîne de télévision émettant à Kinshasa, proche de l'ancien Président Joseph Kabila, a été attaqué par des hommes armés devant son domicile. Ses assaillants lui ont intimé l'ordre de cesser de faire des déclarations dans les médias contre Mme Jaynet Kabila, sœur jumelle à l'ancien Président Joseph Kabila et promotrice de Digital Congo. Dans ses déclarations, Luwara voulait contraindre la patronne de cette chaîne à payer les arriérés des salaires des journalistes et techniciens de Digital Congo, révoqués à la suite d'un mouvement de grogne sociale. Il a eu la vie sauve grâce au passage soudain d'une Jeep de la police qui faisait la patrouille de routine.



12 novembre 2019

KINSHASA

Winnie IMANA et **Rodrigue NGOMBO** (journaliste et cameraman d'Actu 30) et **Ange MAKADI** (journaliste-reporter à 7sur7.cd) ont été passés à tabac et les images de leurs caméras ont été effacées par un groupe de militants de l'UDPS, devant le siège de ce parti politique présidentiel, dans la commune de Limete. Ils ont ensuite été conduits au bureau du chargé de communication Parti où un ordre leur a été donné de ne pas

La liberté de la presse au fil des jours...

couvrir le meeting du Président a.i de l'UDPS, M. Jean Marc Kabund, en réaction aux images montrant des jeunes arborant la bannière du Parti du Peuple pour la Reconstruction et la Démocratie (PPRD, ancien parti au pouvoir) qui brûlaient une effigie du Président de la République Félix Tshisekedi, à Kolwezi, chef-lieu de la province de Lualaba (Sud-est de la RDC).



28 novembre 2019

BUTA

La « **Radio Liberté Buta** » émettant dans la province de Bas- Uelé (Nord - est de la RD Congo), station proche du Mouvement de Libération du Congo (MLC) de Jean-Pierre Bemba, un des leaders de l'opposition, a été attaquée par des éléments du Groupe Mobile d'Intervention de la Police Nationale Congolaise. Le lendemain, vendredi 29 novembre, le parquet général de Bas- Uele a mis sous scellée la Radio Liberté de Buta. Dans la foulée, un mandat de comparution a été émis contre **M. Jules KASIKILA**, directeur de ce média.

Le même jour **Junior SUPA**, journaliste-technicien de cette station a été arrêté dans les installations de son média par un groupe d'éléments du Groupe Mobile d'Intervention de la Police Nationale Congolaise pour « outrage à l'autorité publique ». Le journaliste a été conduit au quartier général de la police où il a passé la nuit avant son transfert, le lendemain matin, à la prison centrale de Bas-Uele. Le journaliste a été libéré le 21 janvier 2020.

Bas-Uele : La « Radio Liberté Buta » attaquée nuitamment par la police avant d'être fermée

Journaliste en danger (JED) dénonce vigoureusement l'incursion nocturne d'un groupe de policiers dans les installations d'une station de radio, la confiscation de ses matériels de diffusion ainsi que l'arrestation d'un régisseur d'antenne trouvé sur place.

Selon nos informations, la « Radio Liberté Buta » dans la province de Bas- Uele (Nord - est de la RD Congo), une station proche du Mouvement de Libération du Congo (MLC) de Jean-Pierre Bemba, un des leaders de l'opposition, a été attaquée, la nuit du jeudi 28 novembre 2019 vers 22 heures, par des éléments du Groupe Mobile d'Intervention de la Police Nationale Congolaise dans le but de procéder à l'arrestation de M. Gilbert Monkoto, Vice-Président de l'Assemblée provinciale de Bas-Uele qui intervenait dans une émission consacrée, notamment à la gestion de

La liberté de la presse au fil des jours...

l'Assemblée provinciale de Bas-Uele.

Ne l'ayant pas trouvé dans les locaux de ce média, ces éléments de la police ont intimé l'ordre à Junior Supa, journaliste-technicien trouvé sur les lieux d'interrompre cette émission qui était diffusée en différé. Ensuite, ils ont emporté tous les matériels de diffusion et procédé à l'arrestation de Junior Supa. Conduit au quartier général de la police où il a passé la nuit, le journaliste a été transféré dès le matin à la prison centrale de Bas-Uele où il est encore détenu en toute illégalité.

Le lendemain, vendredi 29 novembre, le parquet général de Bas-Uele a mis sous scellée la Radio Liberté de Buta. Dans la foulée, un mandat de comparution a été émis contre M. Jules Kasikila, directeur de ce média. Par peur des représailles et craignant pour sa sécurité, Jules Kasikila a été, depuis, contraint de vivre dans la clandestinité.

Sans entrer dans le fond de l'affaire, JED trouve absurde toutes les poursuites engagées contre les journalistes de ce média qui n'ont commis aucune infraction en diffusant cette émission.

JED exige par conséquent la libération sans condition du journaliste détenu, la cessation des poursuites judiciaires contre le directeur de cette station de radio ainsi que la reprise, sans délai, des activités de la Radio Liberté Buta.

Heurts au Palais du Peuple, siège du Parlement en RDC



DECEMBRE 2019

3 décembre 2019

KASINDI

MUHINDU LUVALYA, journaliste au desk français de la Radio pour le Soutien des Orphelins (Raso FM), radio communautaire émettant à Kasindi, dans le territoire de Beni, (Est de la RD Congo), a été violemment agressé par un groupe d'étudiants qui reprochaient au journaliste qui partait à sa rédaction de ne pas observer le mot d'ordre de la société civile locale décrétant une journée ville morte pour protester contre les massacres de la population par le présumé groupe armé, ADF, et pour exiger le départ de la MONUSCO. « Vous les journalistes, vous êtes là pour saboter les actions de la société civile (...), ont-ils déclaré aux journalistes.

Dans la ville de Beni, **Marc MARO FIMBO**, journaliste à la Radio Okapi, station locale de la MONUSCO, a été agressé, le même jour, par un groupe de jeunes qui avaient érigé une barrière sur la route qui mène vers ce média pour manifester contre l'insécurité ambiante qui régnait dans cette partie du pays.

4 décembre 2019

KINSHASA

Eddy KABEYA, cameraman-reporter à Canal Congo Télévision (CCTV) à Kinshasa, a vu sa caméra confisquer par des membres de la sécurité de l'Assemblée Nationale. Ces derniers ont accusé le journaliste d'avoir pris des images de l'altercation entre M. Gilbert Kankonde, Vice-Premier Ministre et Ministre de l'Intérieur et les députés Adrien Phoba et Papy Matezolo, deux élus de la province du Kongo central. Les deux députés reprochaient à Gilbert Kankonde d'avoir notamment réhabilité le gouverneur du Kongo-Central, Atou Matubwana, accusé d'avoir été à l'origine du scandale sexuel.

La liberté de la presse au fil des jours...

11 décembre 2019

KINDU

Florimond AMISI RAMAZANI, journaliste à la Radio Voice of Maniema, station émettant à Kindu, chef-lieu de la province du Maniema (Est de la RD Congo), a été interpellé à la direction provinciale de la Direction Générale de Migration (DGM) où il s' était rendu pour répondre à une invitation téléphonique émis par un cadre de la DGM. Arrivé sur place, le journaliste a été, sans aucune explication, mis à la disposition de la police et conduit au commissariat de la police où il a passé la nuit avant d'être relâché le lendemain sans aucune condition. Il y a été interpellé pour avoir filmé une altercation entre les agents de la DGM et des militants de Lucha protestant contre l'instauration par la DGM d'une taxe de 1000 Franc congolais et 2000 Fc (environ 1, 2 dollars américains) à l'aéroport et au Beach de Kindu avant toute embarcation.

17 décembre 2019

BUTEMBO

KALEBU SEGWANE, journaliste à la Radio évangélique de Butembo, a reçu des messages sous forme des tracts lui promettant la mort. Le journaliste était engagé, à travers ses émissions, dans la lutte et la sensibilisation contre la maladie Ebola.

18 décembre 2019

GOMA

Jeanne SHABANI et Camille KITOKO, respectivement journaliste et caméraman à Mishapi Voice TV, station privée émettant à Goma, chef-lieu de la province du Nord-Kivu, ont été interpellés pendant une demi-heure par deux personnes en tenue civile se réclamant être agents de l'ANR (Agence Nationale des Renseignements) au quartier Majengo à Goma pour avoir filmé une « réunion sécuritaire » sans autorisation préalable. Les journalistes étaient en train d'effectuer un reportage sur une rencontre entre M. Timothée

La liberté de la presse au fil des jours...

Muisa Kense, Maire de la ville de Goma et les habitants du quartier Majengo qui se plaignaient de la montée de l'insécurité à Goma. Les matériels de travail confisqués leur ont été restitués, après suppression des images du reportage.

27 décembre 2019

MBANDAKA

Les médias émettant dans la province de l'Equateur ont été interdits de diffuser les émissions à caractère politique. Cette décision a été prise par M. Jean-Gilbert Mwamolanda, Ministre provincial de l'Intérieur, Sécurité, Population, Ordre public, Décentralisation et Affaires coutumières de la province de l'Equateur pour « manque de respect de la déontologie journalistique, de professionnalisme, de pédagogie, de méthodologie et de discipline ».

Le gouvernement provincial de l'Equateur a accusé les présentateurs des émissions politiques d'inciter la population à la haine contre les autorités provinciales et de diffuser des injures à l'encontre du gouverneur de province ainsi que ses collaborateurs.

La liberté de la presse au fil des jours...

JANVIER 2020

9 janvier 2020

BUTEMBO

Alicia KAPISA, Directrice de la Radio Communautaire Salama, station émettant à Butembo dans la province du Nord-Kivu, a été attaquée par deux militaires armés alors qu'elle revenait de sa rédaction sur une moto. Ses agresseurs n'avaient pas besoin d'argent ou de ses biens matériels. Ils ont avoué au journaliste qu'ils la filaient depuis le matin dans le but de la tuer.

Butembo : Une journaliste violemment agressée et laissée pour morte par des hommes armés

Journaliste en danger (JED) exprime ses vives inquiétudes après la tentative d'assassinat, le jeudi 9 janvier 2020, d'une journaliste à Butembo, dans la province du Nord-Kivu (Est de la RD Congo), par des hommes armés en tenue militaire.

Diverses sources ont rapporté à JED que Alicia Kapisa, Directrice de la Radio Communautaire Salama, station émettant à Butembo, a été attaquée, vers 19 heures, par deux militaires armés.

Alors qu'elle revenait de sa rédaction sur une moto, la journaliste a remarqué qu'une autre moto transportant deux hommes en tenues militaires les poursuivait. Après avoir changé de moto et d'itinéraire, elle a remarqué ces mêmes hommes à ses trousses. C'est ainsi qu'elle a décidé de poursuivre son chemin à pieds avant que ses assaillants ne puissent l'attaquer. Menacée et neutralisée à l'aide des armes à feu pointées sur son front, Alicia Kapisa sera conduite vers un lieu très obscur où elle a été copieusement tabassée et laissée pour morte.

Contactée par JED à partir de son lit d'hôpital, Alicia Kapisa a déclaré que ses agresseurs n'avaient pas besoin d'argent ou de ses biens matériels : « Peu avant de s'éclipser dans la nature, ils m'ont avoué qu'ils étaient en train de me filer depuis le matin. Selon eux, Ils ont été payés par quelqu'un que je connais bien pour m'ôter la vie pour des raisons non connues jusqu'à présent. L'un d'eux a refusé qu'ils puissent tirer sur moi. Ils m'ont tabassé à mort, blessé et torturé au point de perdre connaissance ».

Journaliste en danger (JED) condamne cette tentative d'assassinat et demande aux autorités locales de Butembo de réagir fermement à la violente agression armée qui a visé cette journaliste.

Pour JED, la situation sécuritaire a atteint un point extrêmement inquiétant dans le grand Kivu où plusieurs journalistes ont été déjà assassinés et le manque de suivi dans les investigations concernant ces meurtres entretient un climat d'insécurité pour les professionnels des médias.

Dans ce contexte, JED insiste vivement sur la mise en place urgente d'un mécanisme national de protection des journalistes, comme cela a été proposé au Chef de l'Etat, Félix Antoine Tshisekedi, lors d'une rencontre à Paris avec la délégation de RSF et JED.

La liberté de la presse au fil des jours...

22 Janvier 2020

KABAMBARE

La **RADIO MAENDELEO** de Kabambare, station émettant à Salamabila dans la province de Maniema, a été contrainte d'interrompre ses activités sur ordre verbal de M. Sheikh Assani, chef milicien du groupe Malaïka, pour n'avoir pas diffusé ses messages. Elle a repris ses activités le 15 mars. La Radio a sollicité la protection auprès d'un officier militaire, chef des opérations à Salamabila. Sept militaires ont été déployés pour assurer la sécurité des installations de ce média.

22 Janvier 2020

BIAKATO

La radio communautaire Amkeni à Biakato, station émettant dans la province de l'Ituri, a été incendiée par un groupe de personnes non autrement identifiées. Ce média a été menacé à plusieurs reprises pour avoir relayé les messages de prévention contre la maladie Ebola. Les activités de ce média ont repris le 19 février 2020. Les responsables de ce média ont pu acquérir avec leurs propres moyens un générateur permettant à la station de fonctionner.

La radio communautaire Amkeni à Biakato émettant dans la province de l'Ituri, incendiée par un groupe de personnes non autrement identifiées.



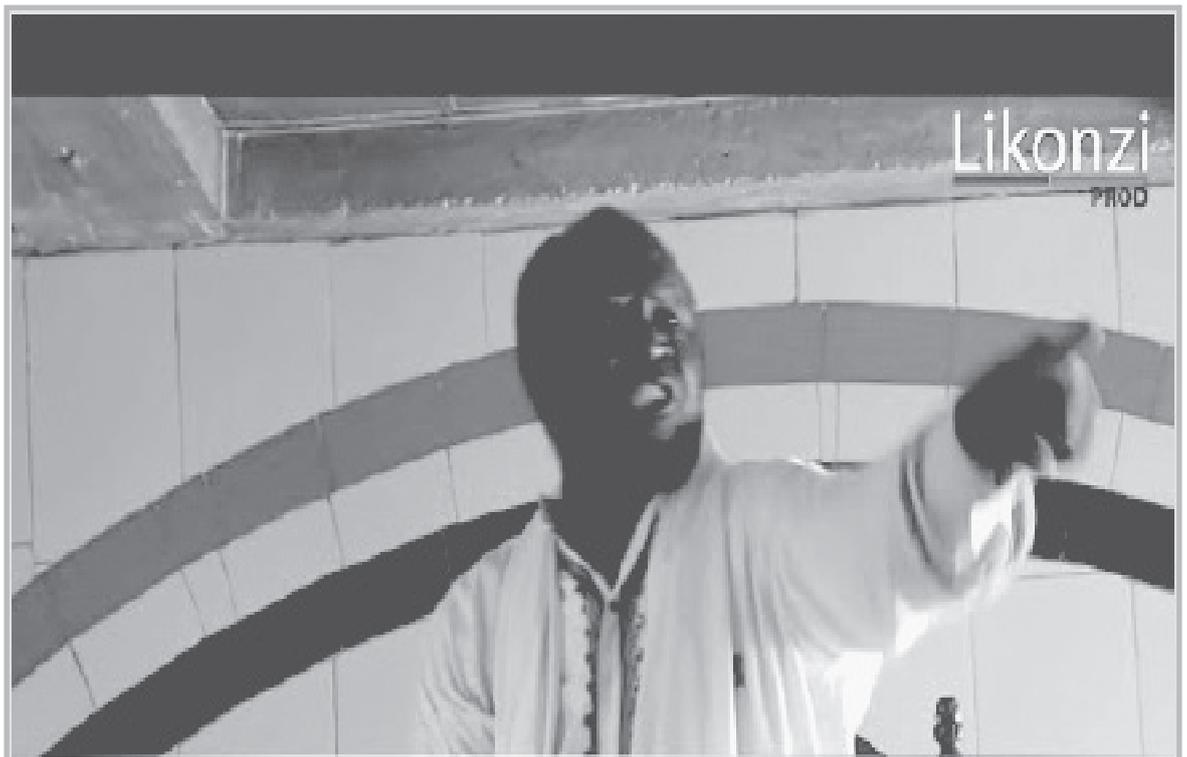
La liberté de la presse au fil des jours...

24 Janvier 2020

BUTEMBO

Une douzaine des journalistes œuvrant à Butembo dans la province du Nord Kivu ont reçu des appels et des menaces de mort. Il s'agit des journalistes qui relaient les messages de prévention pour éviter la propagation de l'épidémie Ebola ou qui abordaient les moyens de la riposte de cette maladie dans leurs émissions. Des tracts promettant une « extermination » des agents de la riposte et des radios qui diffuseraient leurs messages avaient été distribués dans cette ville du Nord-Kivu.

Le Chef spirituel de BDK, Ne Muanda NSEMI chasse de sa résidence le journaliste PAPY UKI lors d'une conférence de presse



FEVRIER 2020



7 Février 2020

KINSHASA

Papy UKI, journaliste à la Radiotélévision Voici l'Homme (RTVH), chaîne de télévision émettant à Kinshasa, qui couvrait une conférence animée par Ne Muanda Nsemi, chef-spirituel de Bundu Dia Kongo(BDK), secte politico-religieux, a été brutalement chassé de la salle pour avoir posé une question qui a énervé ce chef spirituel de BDK. Ses gardes se sont alors rués sur le journaliste qu'ils ont jetté dehors sans ménagement.

7 Février 2020

KINDU

Dek'son ASSANI KAMANGO, journaliste à la Radio Omega et responsable du site d'informations « Actualités Maniema », basée à Kindu dans la province de Maniema, a été arrêté et transféré, le même jour, à la prison centrale de Kindu où il a été détenu pour « outrage à l'autorité provinciale ». Le journaliste était poursuivi pour avoir publié un article intitulé : « Maniema : Le Gouverneur défie-t-il ses électeurs députés provinciaux et se met sur une chaise éjectable ». Il a été libéré le 15 février 2020 après paiement d'une caution de 340.000 Francs congolais, près de 200 dollars américains.



La liberté de la presse au fil des jours...

Maniema : Un journaliste écroué à la prison centrale pour « outrage au gouverneur de province »

Journaliste en danger (JED) s'insurge contre l'arrestation et la détention, depuis 96 heures, d'un journaliste à la prison centrale de Kindu, dans la province de Maniema (Est de la RD Congo), à la suite d'une plainte déposée au parquet par le Gouverneur de province.

Selon les informations en possession de JED, Dek'son Assani Kamango, journaliste à la Radio Omega et responsable du site d'informations « Actualités Maniema », a été arrêté, le vendredi 7 février 2020, et transféré, le même jour, à la prison centrale de Kindu où il est détenu pour « outrage à l'autorité provinciale ».

Le journaliste a été arrêté dans une bureautique par les agents du parquet, porteurs d'un mandat d'amener. Delà, il a été conduit dans les installations du parquet pour être entendu au sujet d'un article qu'il a publié sur un conflit entre le Gouverneur de province, M. Auguy Musafiri Nkola et un groupe de 12 députés provinciaux qui soutiennent les actions du gouvernement provincial. Après être entendu sur procès-verbal, le journaliste a été placé en détention préventive à la prison centrale de Kindu en attendant l'ouverture de son procès.

Dans cet article intitulé : « Maniema : Le Gouverneur défie-t-il ses électeurs députés provinciaux et se met sur une chaise éjectable », le journaliste a affirmé que le climat de collaboration et d'entente entre le Gouverneur de province et le caucus de 12 députés provinciaux se détériore et une rupture se serait déjà tracée. « Auguy Musafiri serait en train d'être vomis par ceux qui lui ont donné mandat il y a de cela près d'un an. A la base, l'exécutif provincial passe depuis un temps outre les recommandations et orientations de ses électeurs. La session ordinaire de mars 2020 risque d'être surprenante pour le Gouverneur », a écrit le journaliste.

Contacté par JED, un journaliste local a déclaré : « Pendant l'audition, le procureur général près le tribunal de grande instance de Kindu a demandé à Deck'son Assani de révéler sa source d'information. Assani a préféré garder l'anonymat de sa source ».

Journaliste en danger (JED) s'insurge contre les méthodes brutales et cavalières employées par le parquet, manifestement instrumentalisées par le Gouverneur de province, pour se venger d'un article qui le dérange.

JED condamne avec véhémence la détention du journaliste et exige sa libération inconditionnelle et l'abandon des poursuites judiciaires lancées contre lui.

La liberté de la presse au fil des jours...

20 Février 2020

BIAKATO

Joël MUSAVULI, directeur de la Radio Bangole Biakato, station communautaire émettant à Biakato, territoire de Mambasa, dans la province de l'Ituri a été menacé de mort par un groupe de trois personnes en tenues civiles et munies d'armes à feu. Il était menacé pour avoir animé des émissions de sensibilisation sur l'éradication de la maladie à virus Ebola dans la province de l'Ituri.

22 Février 2020

KANANGA



***Le Gouverneur du Kasai Central,
M. Martin Kabuya***

LES MÉDIAS DE LA PROVINCE DU KASAÏ CENTRAL très critiques à l'endroit du gouverneur, ont reçu l'ordre de ne plus diffuser des émissions politiques. Cet ordre verbal a été donné par le Président provincial de l'UNPC présenté par plusieurs journalistes comme un «homme du gouverneur» .

Kasai-Central : JED demande la levée immédiate de la mesure d'interdiction des émissions politiques par la section locale de l'union des journalistes (UNPC)

Dans une correspondance adressée, le lundi 24 février 2020, à M. Adheli Kabasubabo, Président de l'Union Nationale de la Presse du Congo (UNPC), section de la province du Kasai-Central (Centre de la RD Congo), Journaliste en Danger (JED) lui a exprimé sa totale désapprobation au sujet de la mesure qu'il a prise relative à la suspension, jusqu'à nouvel ordre, des émissions à caractère politique dans tous les médias émettant dans la province du Kasai Central. Par la même occasion, JED lui a demandé de retirer, sans délai, ses déclarations, et aux médias locaux concernés de ne point se plier à une mesure aussi fantaisiste.

La liberté de la presse au fil des jours...

Selon les informations recoupées par JED, cette annonce a été faite, le samedi 22 février 2020, à l'issue d'une rencontre organisée, le même jour, à l'initiative du Président de l'UNPC/ Kasai-Central et qui a regroupé quelques responsables des médias locaux qui soutiennent l'actuel Gouverneur de province, M. Martin Kabuya, qui est au centre de plusieurs controverses et qui est en conflit ouvert avec plusieurs personnalités politiques et de la société civile qui dénoncent ses méthodes de gestion de la province.

Selon le Président de l'UNPC/Kasai-Central : « La motivation de cette décision, c'est le comportement malsain que certains journalistes affichent dans les émissions des débats politiques. C'est pour cela que nous suspendons momentanément ces émissions politiques dans les médias du Kasai Central ».

« JED vous rappelle que le poste de Président local de l'Union Nationale de la Presse du Congo (UNPC), que vous occupez, et qui est une organisation privée, ne vous donne aucun droit, ni aucune qualité pour réguler le fonctionnement des médias ou juger du contenu des émissions, surtout lorsqu'elles ne plaisent pas à vos amis politiques. », peut-on lire dans cette lettre dont copie a été réservée notamment au Ministre d'Etat de la Communication et des Médias ainsi qu'au Président du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et de la Communication (CSAC, instance de régulation des médias congolais).

Pour JED, il s'agit d'une action téméraire qui expose le responsable local de l'UNPC à des poursuites judiciaires pour usurpation de pouvoir et violation intentionnelle de la loi sur la liberté de la presse. « Pour votre gouverne, l'article 83 de la loi 96/002 du 22 juin 1996, ainsi que l'article 59 de la loi Organique sur le CSAC disposent que seuls le Ministre ayant en charge les médias ou l'Instance de régulation des médias peuvent suspendre un média ou une émission, en cas de dérive avérée, et pour une durée maximale de 3 mois, avant d'en référer à un juge », a rappelé JED dans cette correspondance.

Enfin, JED a demandé également à toutes les autorités concernées, particulièrement le Président national de l'UNPC, de rappeler à l'ordre son représentant local et de lui adresser une sévère mise en garde pour que pareille désinvolture ne se répète plus.

27 Février 2020

KANANGA

Zacharie KANKU et Modeste KALUME, respectivement journaliste et directeur de programme de la Radio Full Contact, station émettant à Kananga, ont été interpellés au parquet général de Kananga pour « imputations dommageables, diffamation et dénonciation calomnieuse » à la suite d'une plainte déposée contre eux par M. Pierrot Mutela, conseiller du gouverneur de province. Les journalistes ont organisé une émission de débat sur les images diffusées dans les réseaux sociaux montrant un policier qui serait violemment agressé par le gouverneur de province, Martin Kabuya, dans sa résidence. Détenus pendant 24 heures au cachot du parquet, les deux journalistes ont été libérés sans conditions et l'affaire a été classée sans suite.

La liberté de la presse au fil des jours...

27 Février 2020

INONGO

Blaise MABALA et Seba MANONGO, respectivement journaliste indépendant et journaliste à la RTNC (Radiotélévision Nationale Congolaise), station provinciale d’Inongo, chef-lieu de la province de Maï Ndombe, ont été interpellés dans les installations de l’ANR et détenus dans un camp militaire où ils ont passé plusieurs heures avant d’être libérés le même jour. Ils étaient détenus pour « outrage » au Gouverneur de province et son directeur de Cabinet adjoint chargé des questions juridiques. Dans une émission, les deux journalistes ont dénoncé la mauvaise gestion du Gouverneur de Maï Ndombe.

La liberté de la presse au fil des jours...

MARS 2020

3 Mars 2020

KINSHASA

Jeef KALEB HOBIANG, journaliste-reporter du média en ligne « 7sur 7.cd » basé à Kinshasa, a été violemment pris à partie dans les installations du Ministère du Budget par un agent de la police sur ordre d'un proche collaborateur du Vice-premier ministre du Budget. On reprochait au journaliste d'avoir mis en cause le Ministre en disant qu'il exigerait 40% de « rétro-commissions » avant de traiter un dossier. Ce que le journaliste a nié en disant qu'il s'était rendu au cabinet du ministre pour justement vérifier cette rumeur.

18 et 20 Mars 2020

LISALA

Les émissions intitulées : « **Paradis civil** » de la Radio Lisala Bomoko et « **Lokole** » de la Radio Liberté Lisala, deux stations émettant à Lisala, chef-lieu de la province de la Mongala, ont été interdites de diffusion par la Ministre provinciale ayant dans ses attributions la Communication et Médias, pour « désobéissance à l'autorité provinciale ; dérapage et contenu contraire à l'éthique et la déontologie du journaliste congolais ». Dans la foulée, l'animateur de l'émission « **Paradis Civil** », **Jossard LIBULA**, a été interdit de prester jusqu'à nouvel ordre par la Ministre provinciale de la Communication et Médias pour avoir animé cette émission à téléphone ouvert.



Gouverneur de la province de la Mongala, Crispin Ngbundu Malengo

La liberté de la presse au fil des jours...

Mongala : Deux émissions suspendues par une autorité provinciale

Journaliste en danger (JED) dénonce la mesure abusive et illégale prise par la ministre provinciale en charge de la Communication et des Médias suspendant, jusqu'à nouvel ordre, deux émissions produites et diffusées par deux médias émettant à Lisala, chef-lieu de la province de la Mongala ((Nord-ouest de la RD Congo).

Il s'agit des émissions intitulées : « Paradis civil » de la Radio Lisala Bomoko et « Lokole » de la Radio Liberté Lisala.

Selon nos sources, ces deux émissions ont été suspendues respectivement, les 18 et 20 mars 2020, par Mme Clémentine Nsole, Ministre provinciale du Genre, Enfant et Famille ayant dans ses attributions la Communication et Médias, pour « désobéissance à l'autorité provinciale ; dérapage et contenu contraire à l'éthique et la déontologie du journaliste congolais ».

Les deux émissions censurées ont débattu sur des questions d'actualité dans la province de la Mongala. Plus précisément, du détournement des salaires des policiers, de la panne de toutes les jeeps que le Gouvernement de la République a offert, il y a près de trois mois, au commissariat provincial de la police/ Mongala. Selon les animateurs de ces deux émissions, certains de ces véhicules seraient détournés par l'autorité provinciale en complicité avec le commissaire provincial de la police.

Dans la foulée, l'animateur de cette émission « Paradis Civil », Jossard Libula, a été interdit de prester jusqu'à nouvel ordre par la Ministre provinciale de la Communication et Médias pour avoir animé cette émission à téléphone ouvert.

En effet, Depuis le mois de février, la Ministre a interdit à tous les médias de la province de Mongala de diffuser des émissions à téléphone ouvert.

Journaliste en danger (JED) proteste énergiquement contre la censure imposée à ces deux médias et dont l'interdiction de ces deux émissions prive la population locale de leur droit légitime à une information plurielle en ces temps de la crise sanitaire mondiale due à la pandémie de Covid-19 en RD Congo.

JED appelle les autorités concernées par cette atteinte à la liberté de la presse, d'ordonner, sans délais, la reprise de la diffusion de ces deux émissions et demande à la Ministre provinciale de la Communication et de Médias de s'en référer, le cas échéant, et en cas de manquement avéré, au Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et de la Communication (CSAC) qui est l'instance qui a les prérogatives légales de connaître des dérapages professionnels des médias

La liberté de la presse au fil des jours...

23 Mars 2020

WATSA

Eric MUKOTSI, journaliste à la Radio Canal Uele, station émettant à Durba, territoire de Watsa, dans la province du Haut-Uele, a été interpellé au parquet près le tribunal de paix de Watsa où il a été longuement auditionné autour d'une information qu'il a diffusée faisant état d'une incursion des présumés éleveurs Hema munis d'armes blanches dans la localité Giro. Après cette audition, il a été acheminé à la prison centrale de Watsa où il a été détenu pendant deux jours avant sa libération sans condition.



24 Mars 2020

LIKASI

THOLI TOTALI, journaliste-reporter à Alfajiri TV, chaîne émettant à Likasi dans la province du Haut-Katanga, a été copieusement molesté par deux agents



Tholi Totali, journaliste-reporter à Alfajiri TV, victime d'une agression policière suite à un reportage sur la pandémie du Coronavirus

La liberté de la presse au fil des jours...

de la police nationale congolaise. Le journaliste faisait la ronde de la ville de Likasi sur sa moto afin de constater si les mesures préventives contre la pandémie du Coronavirus (Covid-19) prises notamment par le Gouvernement de la RD Congo et par le Gouverneur de la province du Haut-Katanga, Jacques Kyabula, qui a décrété le confinement de la province étaient respectées par la population locale.

RDC-Likasi : Un journaliste victime d'une agression policière suite à un reportage sur la pandémie du Coronavirus

Journaliste en danger (JED) est excessivement révoltée par l'attaque policière dont a été victime un journaliste qui faisait la ronde de Likasi, deuxième ville de la province du Haut-Katanga (Sud-est de la RD Congo), afin de constater si les mesures préventives contre la pandémie du Coronavirus (Covid 19) prises notamment par le Gouvernement de la RD Congo et par le Gouverneur de la province du Haut-Katanga, Jacques Kyabula, qui a décrété le confinement de la province sont respectées par la population locale.

Selon diverses sources contactées par JED qui dispose également de la vidéo montrant le journaliste en train de subir les sévices corporelles, Tholi Totali, journaliste-reporter à Alfajiri TV, chaîne émettant à Likasi, a été copieusement molesté, le mardi 24 mars 2020, par deux agents de la police nationale congolaise.

Le journaliste était embarqué sur une moto au moment où il a été projeté au sol par deux agents de l'ordre qui le poursuivait à moto. Tombant de sa moto sur une route asphaltée, le journaliste a été tiré par les habits, piétiné avant de le rouer des coups. Le journaliste s'en est sorti gravement blessé à sa main droite et avec une jambe fracturée.

Journaliste en danger (JED) déplore la violence dont a fait l'objet le journaliste alors qu'il était sur le terrain en train de réaliser son reportage sur un sujet d'actualité dont parlent tous les médias du monde.

Tout en saluant la série de mesures prises par les autorités du pays pour la prévention contre la pandémie du Coronavirus qui endeuille le monde dont la RD Congo, JED estime qu'il n'est pas normal que les professionnels de la presse puissent subir dans l'exercice de leur profession un traitement dégradant de la part des agents de l'ordre.

Face à la propagation de cette maladie contagieuse, JED exhorte les journalistes à beaucoup de prudence dans l'exercice de leur métier et à la police de ne plus afficher un comportement qui contraindrait aux journalistes et aux médias de ne plus communiquer sur cette maladie.

La liberté de la presse au fil des jours...

5
AVRIL 2020

8 Avril 2020

BUKAVU

Le Gouverneur de la province du Sud-Kivu a pris **la mesure interdisant aux médias opérant dans sa province de diffuser les bulletins d'informations de l'Institut National de Recherche Biomédicale (INRB, l'instance officielle en charge du dépistage du Covid-19), sans son autorisation préalable ou celle de ses services.**

En réaction, JED a émis un communiqué de presse demandant au Gouverneur de province de mettre fin à toutes formes d'interférence dans le travail des médias, et de laisser les journalistes de sa juridiction exercer librement leur profession en exploitant les sources qu'ils jugent crédibles. La mesure prise par le Gouverneur de

Le Gouverneur de province du Sud-Kivu, Théo Ngwabidje, interdit aux médias de ne plus diffuser les bulletins d'informations de l'INRB, l'instance officielle en charge du dépistage du Covid-19), sans son autorisation préalable ou celle de ses services.



La liberté de la presse au fil des jours...

province n'a pas été prise en considération par les médias locaux. Les journalistes de la province du Sud-Kivu ont continué à exploiter et diffuser, sans aucune entrave, les bulletins d'informations en question.

Sud-Kivu : Le gouverneur instaure une censure préalable des informations sur le Covid-19

Journaliste en danger (JED) s'insurge contre l'ordre donné, le mercredi 8 avril 2020, aux médias de la province du Sud-Kivu (Est de la RD Congo) par le Gouverneur de province, de ne plus diffuser les bulletins d'informations de l'Institut National de Recherche Biomédicale (INRB, l'instance officielle en charge du dépistage du Covid-19), sans son autorisation préalable ou celle de ses services.

Cette décision a été annoncée aux journalistes par le Gouverneur de province, Théo Ngwabidje, au cours d'une conférence de presse qu'il a tenue, le même jour, à Bukavu, chef-lieu de la province du Sud-Kivu.

« (...) je vous demande de vous fier aux informations du Gouvernement provincial. C'est nous qui envoyons les prélèvements à Kinshasa. Quand le bulletin de l'INRB arrive, la province doit aussi confirmer. Eviter de publier des fausses informations. Avant d'exploiter le bulletin de l'INRB, il faut d'abord se référer au Gouverneur de province ou au Ministre provincial de la Santé. C'est moi qui doit communiquer sur cette maladie dans le Sud-Kivu ou mes services », a déclaré en substance le Gouverneur.

Depuis le 10 mars 2020, la ville de Kinshasa est officiellement qualifiée comme le foyer de la pandémie du Covid-19 en RD Congo avec plus de 150 cas dépistés par l'INRB. Mais le virus a fini par atteindre, dans un laps de temps, les provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu. Mais dans ces provinces, il s'observe parfois des contradictions entre les statistiques publiées par les autorités et celles de l'INRB.

Tout en reconnaissant la gravité de la situation due à la propagation de Covid-19 en RD Congo, et la nécessité pour les médias de diffuser des informations fiables, face à la montée des « fake-news », Journaliste en danger (JED) qualifie d'aberrante cette censure préalable qui remet en cause la liberté et l'indépendance des médias dans la collecte et la diffusion des informations en leur possession.

« En aucun cas le gouverneur ne peut se poser en censeur, ni décider de ce qui doit être diffusé ou pas par les médias. Même en cas de contradictions entre les statistiques données par l'INRB et les autorités, c'est le droit des journalistes de relever ces contradictions », estime Tshivis Tshivuadi, Secrétaire général de JED.

JED demande instamment au Gouverneur de province de mettre fin à toutes formes d'interférence dans le travail des médias, et de laisser les journalistes de sa juridiction exercer librement leur profession en exploitant les sources qu'ils jugent crédibles.

La liberté de la presse au fil des jours...

13 Avril 2020

BARAKA

Gilbert WASOKYE et André FAUCON, journalistes à la Radio Communautaire Kivu, station émettant à Baraka, une cité située à environ 140 Km de Bukavu, chef-lieu de la province du Sud-Kivu ont été interpellés après une incursion d'un groupe de policiers dans les installations de leur média. Les deux journalistes ont été arrêtés pour avoir diffusé une information jugée diffamatoire par les responsables locaux de la police ayant trait au lynchage par la population d'un bandit à main armée. Les deux journalistes ont été libérés sans condition, le 14 avril en début de la soirée, après 24 heures de détention au cachot du Commissariat de la Police nationale congolaise.



Sud-Kivu : JED condamne l'incursion policière dans un média et l'arrestation brutale de deux journalistes

Journaliste en danger (JED) exprime sa totale désapprobation contre l'attaque menée par des éléments de la police nationale congolaise contre les installations de la Radio Communautaire Kivu et l'arrestation de deux journalistes trouvés sur les lieux.

Cette Radio, établit à Baraka, une cité située à environ 140 Km de Bukavu, chef-lieu de la province du Sud-Kivu, a été prise d'assaut, le lundi 13 avril 2020 vers 20 heures, par deux agents de la police à la recherche du journaliste-présentateur du journal parlé, Nicodème Kashind, accusé d'avoir « diffamé » la police.

Ne l'ayant pas trouvé, ces agents de l'ordre ont procédé à l'arrestation des journalistes Gilbert Wasokye qui présentait une émission intitulée « Gala scientifique » et André Faucon qui préparait son émission. Ligotés, les deux journalistes ont été conduits au Commissariat local de la police où il ont passé la nuit.

Contacté par JED, Luc Lokendo, Directeur de la Radio Communautaire Kivu, a nié le fait qui est reproché à son média. « Selon la police, notre station a diffusé une information selon laquelle la population a lynché un policier qui opérait avec des bandits à Baraka. La RCK n'a jamais diffusé une telle information. Nous avons dit au cours de notre journal parlé que la population a lynché un bandit sans ajouté aucun commentaire ou indexé la police », a précisé le directeur.

La liberté de la presse au fil des jours...

Journaliste en danger (JED) condamne fermement cette attaque violente de la police dans les locaux de ce média qui n'est ni moins ni plus une grave atteinte à la liberté de l'information et un abus de pouvoir.

Pour JED, quelle que soit la faute qu'aurait commise le journaliste, la police n'a pas le droit de se faire justice.

Tout en rappelant que la liberté de la presse en RD Congo est un droit constitutionnel qui doit être respecté par tous, JED demande instamment aux autorités locales et provinciales d'intervenir pour libérer immédiatement les journalistes.

16 Avril 2020

MATADI

Carllys KALUANGILA, journaliste-correspondant, à Matadi, d'Antenne A, chaîne privée émettant à Kinshasa, a été interpellé au bureau local de l'Agence Nationale de Renseignement (ANR) de Matadi, chef-lieu de la province du Kongo Central, pour avoir diffusé une information contredisant le bilan officiel donné par l'autorité provinciale



sur les affrontements entre des éléments de la police nationale congolaise et des adeptes du mouvement politico-religieux Bundu dia Mayala. Il y a été détenu pendant 24 heures avant d'être libéré le lendemain sans condition.

24 Avril 2020

GEMENA

Alexandre Robert MAWELU, journaliste à la Radio Liberté, station émettant à Gemena, a été arrêté au parquet de grande instance de Gemena et entendu sur procès-verbal autour d'une information qu'il a publiée dans le groupe WhatsApp dénommé : « A vous la parole » de son média. Il a ensuite été acheminé à la prison d'Engenga où il a été détenu pendant trois jours avant

La liberté de la presse au fil des jours...

d'être libéré. Le journaliste a dénoncé l'attitude affichée par le Gouverneur de province qui aurait déployé un groupe d'éléments de la police dont ses gardes rapprochées pour disperser la foule qui accompagnait la dépouille mortelle d'un technicien de la Radio Liberté de Gemena, décédé la veille de suite de cirrhose du foie, au cimetière.

Sud-Ubangi : JED appelle à la libération d'un journaliste détenu en prison à la suite d'une plainte du Gouverneur de province

Journaliste en danger (JED) appelle à la libération immédiate d'un journaliste détenu, depuis 24 heures, à la prison d'Engenga à Gemema, chef-lieu de la province du Sud-ubangi (Nord-ouest de la RD Congo) à la suite d'une plainte du Gouverneur de province, Jean Claude Mabenze. Le journaliste est poursuivi pour « imputations dommageables et outrage envers l'autorité légalement établie ».

Selon nos sources, Alexandre Robert Mawelu, journaliste à la Radio Liberté, station émettant à Gemena, a été brièvement interpellé, le 24 avril 2020, au parquet de grande instance de Gemena où il a été entendu sur procès-verbal autour d'une information qu'il a publiée dans le groupe whatsapp dénommé : « A vous la parole » de son média avant d'être conduit à la prison d'Engenga où il a passé la nuit.

Le journaliste a dénoncé l'attitude affichée par le Gouverneur de province qui aurait déployé un groupe d'éléments de la police nationale congolaise dont ses gardes rapprochés pour disperser la foule qui accompagnait, le 12 avril 2020, la dépouille mortelle d'un technicien de la Radio Liberté de Gemena, décédé la veille de suite de cirrhose du foie, au cimetière. Ces agents de l'ordre se sont mis à passer à tabac les personnes qui voulaient assister à l'inhumation du journaliste. Dans la foulée, Olivier Mololo, journaliste de la Radio Liberté Gemena a été copieusement tabassé par ces agents de l'ordre.

Contacté par JED à partir de sa cellule, Alexandre Robert Mawelu a témoigné : « Dans sa plainte, le Gouverneur de province a reconnu avoir envoyé des éléments de la police pour disperser la foule qui nous suivait au cimetière, dans le cadre de l'exécution des mesures de prévention contre la pandémie du Covid-19 prises par le Président de la République interdisant l'attroupement de plus de 20 personnes. Dans ma publication, j'ai dénoncé les méthodes brutales employées par des policiers envoyés par le Gouverneur notamment pour tabasser la population u compris notre confrère journaliste qui se rendait également au cimetière ».

Journaliste en danger (JED) condamne fermement l'arrestation et le maintien en détention à la prison du journaliste qui n'a fait que dénoncer avec force le comportement malsain des agents de l'ordre qui ont outrepassé par le bastonnade les mesures prises par la haute autorité du pays interdisant le rassemblement de plus de vingt personnes dans le cadre des mesures barrières contre le Covid-19.

JED demande instamment au Gouverneur de province à retirer sa plainte et d'accepter les critiques formulées à son encontre par des journalistes.

La liberté de la presse au fil des jours...

14 MAI 2020

7 Mai 2020

KINSHASA

Israël MUTOMBO (journaliste-présentateur de l'émission Bosolo na politik), **Yves BUYA** (Journaliste à C News) et **Edmond IZUBA** (Journaliste à Objectif-info.cd), ont été cités à comparaître au Parquet Général près la Cour d'Appel de Kinshasa/Gombe pour diffamation et imputations dommageables à l'endroit des membres du bureau de l'Assemblée provinciale de Kinshasa pour avoir publié, dans leurs médias respectifs, une information sur la surfacturation pour plus de 3 millions de dollars américains, de l'immeuble en construction de l'Assemblée provinciale de Kinshasa. S'y présentant séparément, les trois journalistes ont été entendus par un magistrat instructeur de leurs dossiers pendant une demi-heure avant de regagner leurs rédactions en homme libre. Depuis lors, cette affaire a été classée sans suite.



La liberté de la presse au fil des jours...

8 Mai 2020

MBUJI MAYI

Le 8 mai 2020, **Serge KAYEYA et Jean Baptiste KABEYA**, journalistes-reporters à la Radio Fondation Daniel Madimba ont été agressés et battus par des agents de la Direction Générale des Recettes commis au péage du pont Lubilanji et qui se présentaient comme des proches du Gouverneur de la province du Kasai Oriental. Leur matériel de travail a été confisqué et endommagé. Ces deux journalistes ont été accusés de travailler dans un média hostile au Gouverneur.

9 Mai 2020

KINSHASA

Christine TSHIBUYI, journaliste à actualité.cd, un média en ligne basé à Kinshasa, a échappé, à un enlèvement, pour avoir dénoncé l'agression et l'incarcération de plusieurs journalistes dans la province du Kasai Oriental, La journaliste a été prise en filature vers 23 heures par quatre hommes armés, et en tenue militaire. Ses poursuivants, après l'avoir rattrapée, lui ont proféré des menaces en l'accusant de "manquer du respect à leur chef " sans préciser exactement l'objet de leur grief contre la journaliste. Le même jour, la cellule de communication du Cabinet du Gouverneur de Kasai Oriental, avait publié un communiqué mettant en cause la journaliste Christine Tshibuyi pour son article dénonçant l'agression de deux journalistes à Mbuji Mayi.



La liberté de la presse au fil des jours...

9 Mai 2020

MBUJI MAYI

Faustin MBIYA, directeur de la Radio Fondation Daniel Madimba (FDM), station émettant à Mbuji-Mayi, dans la province du Kasai Oriental, a été arrêté, au poste de péage du pont Lubilanji par un groupe de policiers alors qu'il venait de réaliser une émission à la cité de Tshilenge. Le journaliste a été détenu pendant quatre jours successivement au commissariat provincial de la police nationale congolaise et au parquet général de Mbuji Mayi pour notamment « outrage à l'autorité provinciale ». Il a recouvré sa liberté le 13 mai 2020, après paiement d'une caution de 300.000 Francs congolais.

En date du mardi 19 mai 2020, JED a adressé une lettre de protestation au Gouverneur de la province du Kasai Oriental (Centre de la RD Congo), M. Maweja, concernant la multiplication des cas d'attaques et des violences commis contre les journalistes œuvrant dans la ville de Mbuji-Mayi. Dans cette lettre JED a, d'une part, attiré l'attention de l'autorité provinciale sur la gravité de ce phénomène de multiplication des cas d'attaques et des violences contre les journalistes œuvrant à Mbuji-Mayi, et, d'autre part, solliciter sa pleine implication personnelle dans la dynamique d'actions nécessaires pour faire baisser la tension et pour favoriser un meilleur climat de travail pour les journalistes.



La liberté de la presse au fil des jours...

Kasaï Oriental : JED appelle le Gouverneur de province à favoriser un meilleur climat de travail pour les journalistes

Dans une lettre adressée, le mardi 19 mai 2020, au Gouverneur de la province du Kasaï Oriental (Centre de la RD Congo), Monsieur Maweja, Journaliste en Danger (JED) a attiré l'attention de l'autorité provinciale, en sa qualité de garant des droits et libertés publiques dans cette province, sur la multiplication, depuis quelques semaines, des cas d'attaques et des violences contre les journalistes œuvrant à Mbuji-Mayi, chef-lieu de la province du Kasaï Oriental (Centre de la RD Congo). Dans cette correspondance, JED a surtout voulu solliciter son implication personnelle pour faire baisser la tension et favoriser un meilleur climat de travail pour les journalistes, victimes de plusieurs abus de pouvoir.

En effet, selon des informations recoupées par JED, en l'espace d'une semaine, plusieurs journalistes de Mbuji-Mayi ont été victimes des menaces, d'agressions physiques ou d'interpellations plus ou moins arbitraires, constitutives des atteintes à la liberté de l'information. Dans sa lettre au gouverneur, JED relève les cas de :

1. Faustin Mbiya, directeur de la Radio Fondation Daniel Madimba (FDM) qui a été détenu pendant quatre jours successivement au commissariat provincial de la police nationale congolaise et au parquet général de Mbuji Mayi pour des motifs qui variaient selon les instructeurs de son dossier. Il a recouvré sa liberté le 13 mai 2020, après paiement d'une caution de 300.000 Francs congolais.

Faustin Mbiya a été arrêté, le samedi 9 mai 2020, au poste de péage du pont Lubilanji par un groupe de policiers alors qu'il venait de réaliser une émission à la cité de Tshilenge. Il a été conduit au Commissariat provincial de la police où il a été accusé de ne pas « respecter les mesures barrières prises dans le cadre de la lutte contre la Covid-19 ». Selon la police, le journaliste s'est fait transporter avec deux autres passagers sur une même moto. Le deuxième jour de sa détention, l'instructeur de son dossier a changé de version, en révélant au journaliste qu'il était poursuivi pour « outrage à l'autorité provinciale ».

Le lendemain, le journaliste a été informé par la même personne que l'infraction mise à sa charge était plutôt la « propagation des faux bruits », notamment au cours de son émission intitulée « Rapport parlementaire », où le journaliste a dénoncé l'agression dont ont été l'objet, la veille de son interpellation, deux journalistes de son média .

Faustin Mbiya a été acheminé, le mardi 12 mai 2020, au parquet général de Mbuji Mayi où il a été poursuivi pour « Atteinte à la sûreté de l'Etat ». Au parquet, le journaliste a été entendu sur procès verbal autour de la diffusion de son émission.

Contacté par JED, Faustin Mbiya a déclaré : « Quand j'étais en détention au quartier général de la police, un Colonel m'a révélé que le plaignant c'est le Gouverneur de province. C'est lui donc qui m'a mis dans cette situation. Je ne comprends plus rien du tout. Le motif de ma détention change du jour au jour ».

2. Serge Kayeya et Jean Baptiste, journalistes-reporters à la Radio Fondation Daniel Madimba ont été agressés et battus par des agents de la Direction Générale des Recettes commis au péage du pont Lubilanji et qui se présentaient comme des proches Gouverneur. Leur matériel de travail a été confisqué et endommagé. Ces deux journalistes ont été accusés de travailler dans un média hostile au Gouverneur.

Pour avoir dénoncé cette agression, Christine Tshibuyi, journaliste à actualité.cd, un média en ligne basé à Kinshasa, a échappé, la nuit du samedi 9 mai 2020, à un enlèvement. La journaliste a été prise en filature vers 23 heures par quatre hommes armés, et en tenue militaire. Ses poursuivants, après l'avoir rattrapée, lui ont proféré des menaces en l'accusant

La liberté de la presse au fil des jours...

de “manquer du respect à leur chef” sans préciser exactement l’objet de leur grief contre la journaliste. Le même jour, la cellule de communication du Cabinet du Gouverneur de Kasai oriental, avait publié un communiqué mettant en cause la journaliste Christine Tshibuyi pour son article dénonçant l’agression de ces deux journalistes.

« En tenant compte de ces exemples ci-dessus qui constituent des atteintes à la liberté de l’information, Journaliste en danger (JED) sollicite votre implication personnelle pour faire cesser cette escalade qui risque de porter atteinte à votre propre image et à celle de votre province en matière des droits de l’homme en général, et de la liberté de la presse en particulier », a conclu JED dans sa lettre dont copies ont été réservées, notamment, au Vice-Premier ministre, Ministre de l’Intérieur, et au Ministre de la Communication et Médias.

15 Mai 2020

KINSHASA

Roublin BAMBA, cameraman de « Bosolo na politique » (Traduisez : La vérité dans la politique), magazine d’informations générales diffusées par Congo Web, chaîne de télévision émettant à Kinshasa, a été interpellé par un groupe d’agents de la police, ensemble avec Ibrahim Kabila, un des fils de l’ancien Président de la République, Laurent Désiré Kabila. BAMBA a été conduit au Sous Commissariat de la Police de la Commune de Kinshasa où il a été détenu pendant quelques heures avant d’être libéré sans condition.

BAMBA venait de tourner une émission diffusée en direct dans la matinée avec comme invité Ibrahim Kabila qui exigeait à l’ancien Président Joseph Kabila l’examen d’ADN pour prouver qu’il est réellement enfant de Laurent Désiré Kabila.

26 Mai 2020

BUMBA

La **Radio Mongala** ; la **voix de Bumba FM** ; la **Radio rurale de Bumba** et la **Radio Mwana mboka**, toutes émettant à Bumba, dans la province de la Mongala, ont été interdites de diffusion par le Gouverneur de la province de la Mongala pour avoir diffusé des « propos outrageants et dégradants à l’endroit de madame la Présidente de l’Assemblée nationale et du Gouverneur de province ; incitation à la haine tribale, et outrage aux bonnes mœurs... ». Dans la foulée, l’émission dénommée « **12.600 lettres** » a été supprimée définitivement et interdite de diffusion sur toutes les chaînes et stations de radio émettant dans la province de la Mongala. Après près d’un mois de fermeture, les quatre stations de radio émettant à Bumba, dans la province de la Mongala, ont

La liberté de la presse au fil des jours...



M. Gilbert Kankonde Vice Premier Ministre de l'Intérieur

été autorisées, samedi 21 juin 2020, à reprendre leurs émissions.

Une lettre de protestation a été adressée, le mercredi 27 mai 2020, par JED au Vice- Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité et Affaires coutumières, M. Gilbert Kankonde, concernant la brusque fermeture de ces 4 médias.

Dans cette correspondance, JED a sollicité l'implication personnelle de M. Gilbert Kankonde, en sa qualité de Vice Premier Ministre ayant autorité sur les provinces, pour faire cesser les interférences des autorités politiques dans le fonctionnement des médias, et pour ordonner la réouverture de ces organes de presse fermés abusivement. En guise de réponse, le Vice-Premier Ministre et Ministre de l'Intérieur a, dans un message formulé sous forme d'un ultimatum envoyé, le mercredi 10 juin 2020, au Gouverneur de la Province de Mongala, exigé la réouverture de ces quatre médias fermés abusivement.

Mongala : JED demande au Vice-premier ministre de l'Intérieur de rappeler à l'ordre le Gouverneur de province, auteur de plusieurs abus contre la presse

Dans une lettre adressée, le mercredi 27 mai 2020, au Vice- Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité et Affaires coutumières, M. Gilbert Kankonde, Journaliste en danger (JED) lui a exprimé ses vives préoccupations à la suite de la fermeture brusque de plusieurs médias émettant à Bumba, dans la province de la Mongala (Nord-ouest de la RD Congo), sur un ordre conjoint du Gouverneur de province et du Président de l'Assemblée provinciale.

« JED vous demande de rappeler à l'ordre monsieur Crispin Ngubundu, Gouverneur de province de la Mongala, et d'user de votre autorité pour faire cesser ces violations graves de la liberté de la presse, qui sont en contradiction flagrante avec les engagements pris par le Président de la République, Félix Antoine Tshisekedi, de promouvoir la presse et les médias, et de faire respecter le travail des journalistes »,

La liberté de la presse au fil des jours...

a écrit JED dans cette correspondance dont copies ont été reversées notamment au Directeur de cabinet du Président de la République et à l'instance de régulation des médias, le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et de la Communication (CSAC).

En effet, selon les informations en possession de JED, les stations des radios suivantes ; la Radio Mongala ; la voix de Bumba FM ; la Radio rurale de Bumba et la Radio Mwana mboka, toutes émettant à Bumba, sont interdites de diffusion, jusqu'à nouvel ordre, par un communiqué rendu public, le 26 mai 2020, par le Gouverneur de la province de Mongala, M. Crispin NGBUNDU et par le Président de l'Assemblée provinciale, M. Floribert Gala.

Dans ce même communiqué, les deux autorités provinciales ont ordonné, notamment, la suppression définitive de l'émission dénommée «12.600 lettres » sur toutes les chaînes et stations de radio de la province ; la suspension des journalistes- animateurs de plusieurs émissions, ainsi que leur poursuites en justice pour « propos outrageant et dégradants à l'endroit de madame la Présidente de l'Assemblée nationale et du Gouverneur de province ; incitation à la haine tribale, et outrage aux bonnes mœurs.... ».

A la suite de cette décision, des groupes des policiers ont assiégé les installations de ces médias pour en empêcher tout accès.

Dans la foulée de ces mesures, Fabrice Ngani, journaliste – animateur de l'émission intitulée « Bonjour Bumba » diffusée sur les ondes de la Radio la voix de Bumba FM, a été arrêté, le 26 mai 2020 vers 8 heures, à sa rédaction par un groupe d'agents de la police commis à la sécurité du Gouverneur de province. Le journaliste a été conduit à la résidence du Gouverneur où il a été violenté et séquestré pendant plus de 6 heures du temps avant d'être transféré et détenu dans les installations de la police.

« Sans entrer dans le fond de ces accusations portées contre les médias ainsi durement sanctionnés, JED dénonce le caractère abusif et disproportionné de ces mesures qui portent une grave atteinte à la liberté de l'information, d'opinion, et d'expression, reconnue et garanties par la Constitution de la République »,

Dans cette correspondance, JED a surtout sollicité l'implication personnelle de M. Gilbert Kankonde, en sa qualité de Vice Premier Ministre ayant autorité sur les provinces, pour faire cesser les interférences des autorités politiques dans le fonctionnement des médias, et ordonner la réouverture de ces organes de presse fermés abusivement.

Pour JED : « Quels que soient les griefs qui peuvent être portés contre les médias incriminés, ni le Gouverneur de province, ni le président de l'Assemblée provinciale, n'ont qualité, ni compétence pour connaître des fautes professionnelles des journalistes, ou des délits de presse qui relèvent exclusivement des Instances de régulations des médias, ou des Cours et tribunaux ».

La liberté de la presse au fil des jours...

26 Mai 2020

BUMBA

Fabrice NGANI, journaliste – animateur de l'émission intitulée « Bonjour Bumba » diffusée sur les ondes de la Radio la voix de Bumba FM, a été arrêté, à sa rédaction par un groupe d'agents de la police commis à la sécurité du Gouverneur de province. Le journaliste a été conduit à la résidence du Gouverneur où il a été violenté et séquestré pendant plus de 6 heures du temps avant d'être transféré et détenu pendant quelques heures dans les installations de la police de la cité. Le lendemain, le journaliste a été conduit à la prison centrale de Lisala. Il a été libéré de la prison le jeudi 4 juin 2020 sur base d'une ordonnance de main levée signée par un Procureur.

La liberté de la presse au fil des jours...

RAPPORT DU GROUPE D'ETUDES SUR LE CONGO PUBLIE LE 28 MAI 2020



SEIZE MOIS APRÈS L'INVESTITURE DE TSHISEKEDI, LES DÉSILLUSIONS DE LA PRESSE CONGOLAISE

Fin janvier 2019, Félix tshisekedi promettait de faire de la presse et des médias congolais un quatrième pouvoir en RDC. Mais les grandes réformes attendues ont été repoussées et les avancées enregistrées demeurent très fragiles.

Tout s'est passé comme dans un rêve. In vraisemblable. Imaginez : vous exercez dans le secteur de la presse et des médias

un des moteurs essentiels de la venue de l'État de droit dans ce pays » ; « les médias restent un instrument essentiel dans la vie d'un État »...



C'est ce qui s'est passé ce 3 mai 2019 là à Kinshasa. Fraîchement proclamé vainqueur à l'issue d'un scrutin controversé, Félix Tshisekedi est convaincu par le professeur Kasongo Mwema Yamba Yamba, son porte-parole, d'accepter l'invitation de l'Union nationale de la presse du Congo (UNPC) et de l'ONG Journaliste en danger (JED). Une première dans l'histoire du pays, mais surtout un signal fort pour le changement longtemps attendu par la presse et les

dans l'État subsaharien qui a enregistré le plus grand nombre d'exactions – plus d'une centaine – contre les journalistes en 2018. Mais, un beau jour, vous voyez débarquer le président de la République à la manifestation commémorative de la journée mondiale de la liberté de la presse. L'événement est diffusé en direct sur la chaîne publique. Et les propos volontaristes du chef de l'État ne sont empreints d'aucune ambiguïté : « J'ai promis d'être celui qui favorisera la liberté de la presse, qui consacrera la presse comme un véritable quatrième pouvoir » ; « la presse est

médias congolais. Alors, adieu les menaces, les arrestations, les atteintes à l'intégrité physique des journalistes, les médias fermés ou saccagés, les coupures d'Internet ? En tout cas, « nous nous sommes mis à rêver d'une nouvelle ère », se souvient Tshivis Tshivuadi, secrétaire général de JED. D'autant que cette volonté exprimée par Félix Tshisekedi de « [promouvoir] la presse et [les] médias pour en faire véritablement un quatrième pouvoir » figurait déjà dans le top 5 de ses priorités assignées au gouvernement lors de son discours d'investiture, le 24 janvier 2019.

La liberté de la presse au fil des jours...

QUELQUES LÉGERS CHANGEMENTS

Une année et quatre mois plus tard, où en est-on ? Les vœux du chef de l'État se sont-ils matérialisés ? « L'avancée la plus remarquable, c'est déjà d'avoir un ministre [sectoriel] qui ne menace pas de fermer les médias en cas d'un son de cloche non favorable au pouvoir en place », relève Patient Ligodi, journaliste et patron du groupe Next Corp. Le ministre dont on parle se nomme David-Jolino Makelele Diwampovesa Ma-Muzingi. Il est cadre de l'Union pour la nation congolaise (UNC, de Vital Kamerhe). À son actif, l'on note également quelques légers changements de ton sur la Radiotélévision nationale congolaise (RTNC). Sans se débarrasser complètement de sa posture de caisse de résonance du régime, cette chaîne publique ouvre peu à peu sa grille des programmes aux voix discordantes. « Pour le JT par exemple, le ministre exige le respect d'un quota de 25% du contenu éditorial pour chacune de quatre couches suivantes : pouvoir, opposition, société civile et faits divers », confie l'un de ses collaborateurs au Groupe d'étude sur le Congo (GEC). Mais, à l'en croire, persistent encore « des réticences » de certains responsables de la RTNC. « Habités à leur ancienne façon de faire, l'administrateur directeur général [Ernest Kabila, sans lien de famille avec l'ancien président, NDLR] et le directeur des informations TV [Guillaume Kuku Mamengi Pandji, revenu d'une suspension] ne partagent pas la philosophie du ministre : leurs rapports sont souvent tendus », nous explique-t-il, espérant que « l'éventuelle nomination de nouveaux mandataires changera cette donne ».

Qu'à cela ne tienne, depuis l'arrivée de Félix Tshisekedi au pouvoir, la RDC connaît une « véritable décrispation dans les relations entre les pouvoirs publics et les journalistes dans l'exercice de la liberté de la presse », estime David-Jolino Makelele. Celui qui est en charge de la communication et des médias au sein du gouvernement brandit d'ailleurs les quatre places gagnées en une année au classement mondial de la liberté de la presse, le pays étant passé du 154e au 150e rang. « Nous sommes en train effectivement de tourner la page de toutes ces

années de prédation de la liberté de la presse que nous avons connues dans ce pays », écrit David-Jolino Makelele dans son message du 3 mai 2020. Pour le ministre, c'est donc une « performance ». Même si, en réalité, le pays demeure dans la zone rouge sur la carte de Reporters sans frontières (RSF) : la RDC est toujours classée parmi les États où la situation de la liberté de la presse est « difficile ». Car, pour la première année de l'ère « Fatshi », le pays a tout de même compté « au moins 85 cas d'atteintes diverses à la liberté de l'information et d'attaques contre les médias, contre 121 cas en 2018 », selon JED qui note « une diminution de 29,7 % ».

DES RÉFORMES QUI SE FONT ATTENDRE

Mais la situation tend à se dégrader », alerte aujourd'hui Tshivis Tshivuadi. L'activiste pointe entre autres la récente tentative d'enlèvement de la journaliste Christine Tshibuyi à Kinshasa après avoir écrit un article accablant sur Jean Maweja, gouverneur du Kasai Oriental, mais aussi une « cascade de convocations judiciaires » contre des journalistes qui ont rapporté l'affaire dite de « surfacturation des travaux de construction du bâtiment annexe de l'assemblée provinciale de Kinshasa ». Ce qui fait dire à Tshivis Tshivuadi que « l'accalmie » constatée depuis l'arrivée aux affaires de Félix Tshisekedi « ne repose sur rien de solide ». Pour que la presse et les médias congolais puissent jouer réellement leur rôle de quatrième pouvoir, « il faudrait permettre aux journalistes d'exercer avec un peu plus de sérénité, mettre fin à l'impunité des prédateurs, adopter un nouveau cadre légal de l'exercice de la liberté de la presse et assurer la viabilité économique des organes de presse », préconise-t-il. Mais, hélas, jusqu'ici, « rien n'a été fait dans ce sens », regrette Tshivis Tshivuadi.

« Rien n'est fait pour accompagner la presse », Patient Ligodi

Réputée très répressive et anachronique, la loi du 22 juin 1996 fixant les modalités de l'exercice de la liberté de la presse, promulguée sous Mobutu et maintenue pendant la règne des Kabila père et fils, n'a toujours pas été révisée. De fait, aujourd'hui encore, en 2020, un journaliste

La liberté de la presse au fil des jours...

congolais peut, « en temps de guerre », être poursuivi pour « trahison » et condamné à mort si son article est jugé susceptible de « [démoraliser] l'armée ou la population dans le but de nuire à la défense nationale ». Selon une source au sein du ministère de la Communication et Médias, « aucun acte contraire n'a été pris » non plus pour abroger l'arrêté ministériel du 12 novembre 2016 qui restreint les conditions dans lesquelles des médias étrangers peuvent exercer en RDC. Aussi, « rien n'est fait pour accompagner la presse, déplore Patient Ligodi. Il faut pourtant parvenir à bâtir des médias économiquement viables, éditorialement indépendants et utiles à la démocratie et au développement. Pour cela, il faut que l'État assure son rôle de gardien de la démocratie par le biais des aides à la presse bien encadrées par la législation et travailler sur un contexte permettant le développement d'une économie des médias propres ». Pour l'instant, « seuls quelques médias proches du pouvoir bénéficieraient des aides des pouvoirs publics », croit savoir un autre responsable d'un média en ligne, sans étendre sur le sujet.

À cette allure, cette alternance pacifique au sommet de l'État qui a permis de desserrer tant soit peu l'étau sur les journalistes congolais risque de gâcher finalement cette opportunité inouïe de constituer une presse et des médias libres et de qualité en RDC. Des réformes structurelles s'imposent donc. « Il faudra maintenant asseoir cette bonne volonté affichée [par Félix Tshisekedi] sur des socles plus durables : réviser la loi sur l'exercice de la liberté et le statut du journaliste professionnel, avancer sur la loi sur l'accès à l'information publique. Il y a aussi le chantier de la dépenalisation des infractions de presse (...). Il faut protéger l'industrie locale de l'information, arriver à équilibrer le marché de la publicité pour que tout ne soit pas accaparé par des géants comme Havas-Canalplus, StarTimes et d'autres réseaux étrangers », suggère Patient Ligodi.

« David-Jolino Makelele plaide pour l'organisation des états généraux de la presse », un collaborateur du ministre

Dans l'entourage du ministre David-Jolino Makelele, l'on semble en être bien conscient. « Il est vrai que les acteurs du secteur ont déjà procédé à l'étiologie des problèmes auxquels

nos médias sont confrontés depuis des années, explique l'un d'entre eux. Mais, depuis, nous assistons à un foisonnement de médias en ligne et de ses nouvelles problématiques. C'est pourquoi [David-Jolino Makelele] plaide pour l'organisation des états généraux de la presse devant conduire à des réformes. » Autrement dit, pas de projet de loi modifiant la loi de 1996 sans états généraux de la presse par exemple ? « Il est toujours indiqué de prendre en compte tous les éléments : contexte politique, implications internes et externes, points de vue des acteurs, ... », répond un autre conseiller. Aucune date n'a cependant été arrêtée pour ces états généraux de la presse. Les fonds qui seraient nécessaires à leur organisation ne sont pas disponibles. À la réticence de certaines corporations de journalistes, notamment une aile de l'UNPC, s'est en effet ajoutée la crise sanitaire et socio-économique du coronavirus parmi les obstacles à cette grand-messe attendue dans le secteur. Un secteur qui doit également être assaini tant il compte depuis des années des « moutons noirs », métaphore attribuée dans le milieu à des personnes qui se revendiquent journalistes sans l'être et sans aucun respect de la déontologie.

« C'est pourquoi le ministre appelle toujours à la responsabilité des journalistes congolais, tout en plaidant pour la tenue des états généraux de la presse, insiste un des proches de David-Jolino Makelele. Ce n'est que de cette manière que nous pourrions ensemble faire un état des lieux, rectifier les tirs et, in fine, avoir un projet de révision de la loi de 1996 qui découlerait de discussions entre experts de médias. » Mais, du côté de JED, la désillusion gagne déjà les esprits. « Nous avons été naïfs de croire aux promesses des hommes politiques, se désole Tshivis Tshivuadi. Nous avons fini par nous rendre compte qu'un régime corrompu avec des dirigeants impliqués dans des scandales financiers n'a aucun intérêt à avoir des médias qui jouent réellement le rôle de quatrième pouvoir. » Fin de rêve ? Encore tôt pour le savoir. Comme dans plusieurs autres secteurs de la vie nationale, le nouveau pouvoir ne doit plus se contenter de gérer les urgences et les polémiques politiciennes. Au risque de décevoir définitivement les espoirs qu'il a suscités, il doit enfin impulser des réformes de fond.

La liberté de la presse au fil des jours...

JUIN 2020

9 Juin 2020

KINSHASA

Dieudonné SIDIA, journaliste à la Radiotélévision du Groupe l'Avenir (RTGA) et présentateur de l'émission intitulée « Coup d'œil sur l'environnement » ainsi que son caméraman **Yannick BILAMU**, ont été interpellés au marché central de Kinshasa par des agents de la police agissant sur ordre de M. Guy Michaux Owadjo, administrateur général de ce marché, qui reprochait au journaliste de multiplier des critiques sur la gestion du Gouverneur de la ville de Kinshasa dans ses émissions. Les journalistes prenaient en image la manifestation organisée par le syndicat des vendeurs exigeant au gouverneur de la ville la réouverture du marché fermé pour cause de corona virus. Les deux journalistes ont été par la suite conduits au Gouvernorat de province où ils ont été détenus pendant quelques heures avant d'être libérés sans aucune condition, et après présentation des excuses par le Cabinet du Gouverneur de province, Gentiny Ngobila.

16 Juin 2020

KINSHASA

YASSEME AVOUNGARA, journaliste-reporter à Siloe TV, chaîne confessionnelle émettant à Kinshasa, a été passé à tabac, dans l'enceinte du Palais du peuple, siège du Parlement congolais, par un groupe de policiers commis à la garde du Palais. Le journaliste a reçu un message téléphonique émis par la cellule de communication de l'Assemblée nationale l'invitant à venir couvrir une plénière à la chambre basse du Parlement



congolais. S'y rendant, il a été interdit d'y accéder par les policiers après avoir joint au téléphone le chargé de communication de la Présidente de l'Assemblée nationale. Malgré la présentation de son badge d'accréditation, les policiers l'ont copieusement tabassé en lui interdisant de réaliser son reportage.

La liberté de la presse au fil des jours...

16 Juin 2020

KALEMBE



BWIRA BWALITSE, directeur de la Radio Communautaire de Bakumbule (RCBA), station émettant à Kalembe dans le territoire de Walikale à environ 130 Km de Goma, a été enlevé par des hommes armés, sur la route Kalembe - Pinga, dans la localité Bushimoo, pendant qu'il revenait de la cité Peti, où il était allé ouvrir une autre station de sa radio à bord d'une moto, accompagné de deux autres personnes.

Ces hommes armés se servaient du téléphone du journaliste pour passer des communications. Ils exigeaient une rançon de 5000 dollars américains avant de pouvoir libérer Bwira. Ils promettaient de l'abattre s'ils n'obtiennent pas cette somme d'argent. La famille du journaliste n'a pu transférer que la somme de 400 dollars. Le vendredi 19 juin, la famille a été informée de l'exécution du journaliste. Depuis, toutes tentatives de les joindre au téléphone ont été sans succès juste après l'annonce de son exécution.

Dans une lettre adressée, le lundi 23 juin 2020, à M. Carly Nzanzu, Gouverneur de la province du Nord-Kivu (Est de la RD Congo), JED lui a demandé de mobiliser massivement tous ses services pour connaître le sort du journaliste porté disparu depuis le 16 juin 2020.

Nord-Kivu : JED s'inquiète des informations sur l'exécution présumée d'un journaliste par des miliciens

Dans une lettre urgente adressée, le lundi 23 juin 2020, à M. Carly Nzanzu, Gouverneur de la province du Nord-Kivu (Est de la RD Congo), Journaliste en danger (JED) lui a demandé de mobiliser massivement tous ses services pour connaître le sort d'un journaliste porté disparu depuis une semaine, et qui aurait été « exécuté » par des miliciens armés.

« Nos inquiétudes se fondent sur des informations persistantes, selon lesquelles, ce journaliste aurait même été « exécuté » par ses ravisseurs », écrit JED dans cette correspondance en exhortant le Gouverneur de province à prendre très au sérieux ces allégations, et de tout mettre en œuvre pour élucider cette affaire.

La liberté de la presse au fil des jours...

Selon des journalistes locaux contactés par JED, Bwira Bwalitse, directeur de la Radio Communautaire de Bakumbule (RCBA), station émettant à Kalembe dans le territoire de Walikale à environ 130 Km de Goma, a été enlevé, le mardi 16 juin 2020 dans la matinée, par des hommes armés sur la route Kalembe - Pinga, dans la localité Bushimoo, pendant qu'il revenait, à bord d'une moto, accompagné de deux autres personnes, de la cité Peti, où il était allé ouvrir une autre station de sa radio.

Bwira Bwalitse anime une émission intitulée : « Vivre ensemble » consacrée à la pacification du territoire de Walikale. Dans ses émissions, le journaliste appelait régulièrement les groupes armés actifs dans cette contrée à déposer les armes afin d'être utiles à la communauté.

Contacté par JED, Ely Muhindu, rédacteur en chef de la RCBA, a déclaré que le téléphone de leur directeur se trouve entre les mains des ravisseurs.

« Ces hommes armés se servent du téléphone de notre directeur pour passer des communications ; Ils exigeaient une rançon de 5000 dollars américains avant de pouvoir libérer Bwira. Ils promettaient de l'abattre s'ils n'obtiennent pas cette somme d'argent. Nous n'avons pu transférer par « Mpesa » (Ndlr : une agence de transfert d'argent) que la somme de 400 dollars. Le vendredi 19 juin, ils nous ont fait savoir qu'ils venaient d'exécuter notre collègue. Depuis, toutes tentatives de les joindre au téléphone ont été sans succès juste après l'annonce de l'assassinat de notre Directeur », a-t-il témoigné.

Dans cette lettre, JED demande au gouverneur de la province du Nord-Kivu, en sa qualité de responsable N°1 de la sécurité et de la protection de ses habitants de tout mettre en œuvre pour retrouver les traces de ce journaliste.

21 Juin 2020

BUMBA

La Ministre provinciale de la Communication et des Médias de la province de la Mongala a mis en place une commission ad hoc du gouvernement provincial qui a pris les décisions suivantes contre la presse : **L'interdiction de diffusion, jusqu'à nouvel ordre, dans tous les médias de Bumba des émissions à caractère politique**

La radiation de la profession de : **Fabrice NGANI, Victor MBONZO, Trésor EMEKA et José LINGILI** (journalistes de la Radio la Voix de Bumba); **Olivier Péguy YENGA** (directeur de la Radio Mongala) **et de Benjamin MONDONGA** (Radio Mwana Mboka).

La liberté de la presse au fil des jours...

La suspension pendant une période allant à trois mois de : **Albert MOHILA** (Radio Mwana Mboka), **Alain BAKENYA** (Radio Mongala) et Paulin BOLEMBE (Radio Rurale de Bumba).

Mongala : Plusieurs journalistes interdits d'exercer, après la réouverture de leurs médias

Après un mois de fermeture, les quatre stations de radios émettant à Bumba, dans la province de la Mongala, ont été autorisées, samedi 21 juin 2020, à reprendre leurs émissions. Mais cette reprise est accompagnée de plusieurs restrictions, notamment, l'interdiction d'exercer leur métier pour plusieurs journalistes de ces médias, ainsi que l'interdiction, jusqu'à nouvel ordre de la diffusion des émissions à caractère politique.

Se basant sur les conclusions d'une commission adhoc chargée d'examiner le message envoyé au Gouverneur par le Ministre de l'Intérieur et ordonnant la réouverture immédiate de ces médias fermés abusivement, les autorités provinciales justifient que leur décision a été prise «dans l'intérêt de ramener la paix sociale et durable dans la province de la Mongala en général et dans le territoire de Bumba en particulier».

Journaliste en danger (JED), dénonce cette tentative d'instrumentalisation de la presse et la volonté à peine voilée du Gouverneur de province de réduire au silence toutes les voix discordantes qui s'expriment à travers des médias qui ne sont pas de son obédience politique.

Pour rappel, la Radio Mongala, la voix de Bumba FM, la Radio rurale de Bumba et la Radio Mwana mboka, stations émettant à Bumba, ont été fermées, le 26 mai 2020, par le Gouverneur de la province de Mongala, M. Crispin NGBUNDU et le Président de l'Assemblée provinciale, M. Floribert Gala.

Dans un message envoyé, mercredi 10 juin 2020, au Gouverneur de la Province de Mongala, le Vice-Premier Ministre et ministre de l'Intérieur, Gilbert Kankonde, a exigé la réouverture des quatre médias fermés abusivement. Cette décision est consécutive à la lettre de protestation lui adressée, le 27 mai 2020, par JED sollicitant son implication personnelle pour faire cesser les interférences des autorités politiques dans le fonctionnement des médias et la réouverture de ces organes de presse fermés.

La liberté de la presse au fil des jours...

24 Juin 2020

KINSHASA

Jean Marie BASSA, directeur de Flash info, un journal paraissant à Kinshasa, a été attaqué au siège de l'UDPS, par un groupe de militants de ce parti politique en marge d'une manifestation contre des projets de loi sur la magistrature.



Le même jour, **Claude MOLISHO**, journaliste à la Radiotélévision Nationale Congolaise (RTNC) et chroniqueur politique, a été passé à tabac par des militants de l'UDPS au Palais du Peuple. Il a eu une fracture à son bras droit, avant d'être soigné dans un centre médical. Et, **Jean Marie KASSAMBA**, directeur de Télé 50, chaîne proche de l'ancien Président Joseph Kabila, a vu sa résidence, située non loin du Palais du Peuple, attaquée et saccagée par des militants de l'UDPS qui scandaient des slogans hostiles à son endroit.



Kinshasa : JED appelle les leaders politiques à condamner les violences contre les professionnels des médias

Journaliste en danger (JED) déplore fermement tous les actes de violence dont ont été victimes des journalistes, en marge des manifestations de protestation organisées, mercredi 24 juin à Kinshasa, au Palais du Peuple (siège du Parlement), par des militants de l'Union pour la Démocratie et le Progrès Social (UDPS), Parti du Président Félix Tshisekedi.

La liberté de la presse au fil des jours...

Selon des témoignages recueillis par JED, au moins trois journalistes ont été la cible de ces violences qui leur ont causé des dommages corporels ou matériels, alors que des centaines des militants avaient pris d'assaut le Palais du peuple pour protester contre des projets de loi sur la magistrature.

Il s'agit, notamment de:

1. Jean Marie Bassa, directeur de Flash info, un journal paraissant à Kinshasa, qui a déclaré avoir été attaqué au siège de l'UDPS, par un groupe de militants de ce parti politique. : « Je me suis rendu au Palais du peuple où j'ai couvert une partie de la manifestation. Voulant compléter mon reportage, je me suis dirigé par la suite au siège de l'UDPS en portant mon gilet de presse et ma carte de presse comme signes distinctifs. Arrivé sur place, les militants de l'Udps m'ont chassé violemment en disant qu'ils n'ont pas besoin des journalistes. Dans un laps de temps, ma voiture a été endommagée et mon photographe attaqué. Ils se sont dirigés vers moi en me tabassant et me blessant sur la tête».

2. Claude Molisho, journaliste à la Radio Télévision Nationale Congolaise (RTNC) et chroniqueur politique, qui a été passé à tabac par des manifestants au Palais du Peuple. Il a eu une fracture à son bras droit, avant d'être soigné dans un centre médical ;

3. Jean Marie Kassamba, directeur de Télé 50, chaîne proche de l'ancien Président Joseph Kabila, a vu sa résidence située non loin du Palais du Peuple, attaquée et saccagée par des militants qui scandaient des slogans hostiles à son endroit.

Pour JED, toutes ces menaces et attaques contre des professionnels des médias constituent des actes d'intolérance qui ne doivent pas restés impunis.

JED en appelle à tous les leaders politiques, du pouvoir et de l'opposition, de se prononcer clairement contre ces violences récurrentes contre les médias et d'appeler leurs militants à respecter le travail des journalistes lors de leurs manifestations publiques.

La liberté de la presse au fil des jours...

JUILLET 2020

9 Juillet 2020

MBANDAKA

Roger MULUMBA (Radio Mambenga), **Dieumerci Boluka** (Liberal FM), **Chancard LOFALO** (Radio Bondeko), **Christophe BOMBOKO** (E Radio), **Serge NKUMU** (Agence Congolaise de Presse) et **Kadhafi TSIKALA** (Radio Catholique Mwindi), tous ces journalistes œuvrant à Mbandaka, dans la province de l'Equateur ont été tabassés et leurs matériels de travail endommagés pour les uns et confisqués pour les autres par un groupe d'éléments de la police pendant qu'ils couvraient une manifestation publique organisée par l'Union pour la Démocratie et le Progrès Social (UDPS), parti du Président Félix Antoine Tshisekedi, récusant M. Rossard Malonda qui venait d'être entériné par l'Assemblée Nationale comme Président de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI).



La liberté de la presse au fil des jours...

9 Juillet 2020

KINSHASA

Pascal MULEGWA, correspondant de RFI à Kinshasa, **Rachel KITSITA**, directrice de Actu 30 et **Paul MATENDO**, journaliste de la Radio Okapi ont été brutalisés par des militants de l'UDPS, à Kinshasa lors d'une manifestation publique organisée par l'Union pour la Démocratie et le Progrès Social (UDPS), récusant M. Rossard Malonda à la tête la CENI. Ces journalistes ont perdu leurs téléphones et autres matériels de travail.



12 Juillet 2020

MATADI

Patrick PALATA, directeur de Tala tala TV, chaîne privée émettant à Matadi, a été arrêté et détenu dans les installations de l'ANR. Il a été libéré sans condition, le mardi 14 juillet vers 20 heures. Le journaliste a été auditionné autour d'un reportage en rapport avec la mort d'une femme, non encore diffusé par son média, qu'il a réalisé la veille de son arrestation à Boko, une localité du territoire de Sekebanza, à 7 km de Matadi. Bien avant son cameraman **Justin OKITO** a été appréhendé à son lieu de travail et conduit au bureau local de l'ANR où il a été longuement entendu sur procès-verbal toujours autour de ce reportage. La carte mémoire contenant toutes les interviews réalisées à Boko a été confisquée avant sa libération.



La liberté de la presse au fil des jours...

Kongo Central : L'ANR refait surface et cible deux journalistes dans ses filets

Journaliste en danger (JED) dénonce l'interpellation et la détention, depuis 24 heures, d'un journaliste dans les installations de l'Agence Nationale des Renseignements (ANR) à Matadi, chef-lieu de la province du Kongo Central (Sud-ouest de la RD Congo).

Il s'agit de Patrick Palata, directeur de Tala tala TV, chaîne privée émettant à Matadi, qui a passé la nuit dans les locaux de ce service des renseignements congolais. Le journaliste a été arrêté par des agents de l'ANR, le dimanche 12 juillet 2020, alors qu'il revenait d'un rendez-vous à la résidence du Maire de la ville.

Sans être informé du motif de son interpellation, Palata a été conduit au bureau local de l'ANR où il a été auditionné autour d'un reportage, non encore diffusé par son média, qu'il a réalisé la veille à Boko, une localité du territoire de Sekebanza, à 7 km de Matadi. Dans cet enregistrement, le journaliste a recueilli une série de témoignages en rapport avec la mort d'une femme qui aurait été abattue à bout portant, le vendredi 10 juillet, par un membre de la garde rapprochée du Gouverneur de province, lors d'une manifestation populaire contre le réajustement en dollars des frais du péage au pont Maréchal.

Bien avant, Justin Okito, le cameraman qui avait accompagné Patrick Palata dans cette localité, a été appréhendé à son lieu de travail et conduit au bureau local de l'ANR où il a été longuement entendu sur procès-verbal toujours autour de ce reportage. La carte mémoire contenant toutes les interviews réalisées à Boko a été confisquée avant sa libération.

Journaliste en danger (JED) exprime sa totale désapprobation contre la détention injustifiée du journaliste Palata dans les installations de l'ANR et exige sa libération immédiate, ainsi que la restitution du support d'enregistrement confisqué.

JED note avec appréhension que ce service sécurité tristement célèbre qui avait été, un temps, mis au pas par le nouveau pouvoir, est en train de refaire surface avec ses méthodes de répression et d'abus de pouvoir longtemps décriées.

14 Juillet 2020

MBANDAKA

Steve MWANYO, directeur de la Radiotélévision Sarah, chaîne émettant à Mbandaka, chef-lieu de la province de l'Equateur, a été menacé de mort par M. Augustin Monkengo, proche collaborateur du Maire de la ville pour avoir fait une déclaration au nom des journalistes membres de l'Union Nationale de la Presse du Congo, section de Mbandaka, infligeant un embargo médiatique au Maire de la ville qui aurait donné l'ordre aux agents de la police à tabasser les journalistes qui couvraient une manifestation populaire organisée par le Parti présidentiel, l'UDPS.

La liberté de la presse au fil des jours...

14 Juillet 2020

KALEMIE

Cédric MONA et **Vallée LUKUSA**, respectivement journalistes à la Radiotélévision du Grand Tanganyika et Télé 6, chaînes émettant à Kalemie, chef-lieu de la province du Tanganyika, ont été agressés par des agents de l'ordre et des militants se réclamant



de l'Ecidé, parti politique de l'opposant Martin Fayulu, lors de la marche de protestation organisée par la coalition Lamuka, regroupant plusieurs leaders de l'opposition, contre M. Rossard Malonda, entériné par l'Assemblée Nationale au poste du Président de la Commission Electorale Nationale Indépendante. Toutes les images de cette marche ont été effacées avant de restituer au journaliste leur matériel de travail.

21 Juillet 2020

MBUJI-MAYI

Marie-Jeanne MUPELA, **Nicolas KAZADI**, **Ebedon KAYEMBE** (Radiotélévision Happy day), **Olivier DIANGU** (RTDK), **Hamilton NGUAKA** (RTOP), **Denis BABI** (Radio Lotus) et **Elie NDAYA** (Actu 30), tous journalistes œuvrant à Mbuji Mayi, ont été agressés et leurs matériels de travail endommagés par un groupe d'hommes se réclamant de l'Union pour la Démocratie et le Progrès Social (UDPS, parti du Président Félix Antoine Tshisekedi). Les journalistes couvraient, au siège de l'Assemblée provinciale du Kasai Oriental, deux manifestations parallèles organisées par une association dénommée « Collectif Sauvons le Kasai » exigeant la démission du Gouverneur de province, Jean Maweja Muteba, et l'autre par des militants de l'UDPS qui s'opposaient au départ du Gouverneur.

La liberté de la presse au fil des jours...

24 Juillet 2020

GOMA

Aimé PALUKU, journaliste à la Radiotélévision Nationale Congolaise (RTNC, antenne locale de Goma) a été interpellé dans les installations du département de renseignements généraux de la police nationale congolaise à Goma, chef-lieu de la province du Nord-Kivu (Est de la RD Congo) où il était contraint à livrer sa source d'information à la suite d'une interview diffusée et jugée malveillante par les généraux de la police. Il a été libéré sans condition le samedi 25 juillet 2020.



Goma : un journaliste interpellé dans les installations de la police pour un reportage diffusé dans les réseaux sociaux

Journaliste en danger (JED) demande la libération d'un journaliste interpellé, ce vendredi 24 juillet 2020, dans les installations du département de renseignements généraux de la police nationale congolaise à Goma, chef-lieu de la province du Nord-Kivu (Est de la RD Congo) où il est contraint à livrer sa source d'information à la suite d'une interview diffusée et jugée malveillante par les généraux de la police.

Selon nos sources recoupées, Aimé Paluku, journaliste à la Radiotélévision Nationale Congolaise (RTNC, antenne locale de Goma) est détenu, depuis ce matin, dans le cachot du département de renseignements généraux de la police nationale congolaise. Bien avant, le journaliste a été entendu sur procès-verbal autour d'une interview qu'il a diffusée dans les réseaux sociaux. Dans cet élément incriminé, un conducteur de transport en commun dénonçait la tracasserie récurrente dont sont victimes les conducteurs de la part des agents de la police de circulation routière. Selon ce conducteur, la somme d'argent récoltée par ces agents de la police servirait à la restauration des généraux venus de Kinshasa en citant nommément le Général Awashango, inspecteur général des renseignements de la police nationale congolaise. Aimé Paluku est gardé à la police pour n'avoir pas donné les coordonnées du conducteur interviewé.

La liberté de la presse au fil des jours...

Contacté par JED, M. Polydor Omokoko, Commissaire supérieur chef de département de renseignements généraux de la police nationale congolaise /Goma, a confirmé le fait reproché au journaliste : « Le journaliste n'a pas diffusé une vraie information. Lui-même a reconnu avoir diffusé cette information mensongère. Il y a outrage et imputations dommageables aux généraux. Il est interpellé dans ce cadre. Nous sommes dans un Etat de droit. Ce n'est pas par ce qu'on est journaliste qu'on doit publier n'importe quoi sans être interpellé ».

Journaliste en danger (JED) exprime sa profonde indignation face à l'interpellation du journaliste dans les installations de la police et appelle les responsables locaux de la police de ne pas juger un « délit de presse », s'il y a, à la place des instances habilités en la matière.

Pour JED, cette interpellation constitue le dernier acte d'une série inquiétante d'atteintes à la liberté de l'information qui rappelle tristement les années de prédation policière contre les professionnels des médias connues sous peu en RD Congo.

27 Juillet 2020

KISANGANI

Henri LIKOKO, directeur du journal « Publi-Kis » paraissant à Kisangani, chef-lieu de la province de Tshopo, été interpellé dans les installations de la police nationale congolaise où il a été détenu pendant un jour avant d'être conduit à la prison centrale de Kisangani. Le journaliste a recouvré sa liberté le 30 juillet 2020 après paiement d'une caution de 40.000 Francs congolais, soit 20 dollars américains. Le journaliste a été appréhendé dans une bureautique au moment où il était en train de rédiger ses articles, jugés outrageants au ministre provincial de l'Intérieur.

La liberté de la presse au fil des jours...

AOÛT 2020

5 Août 2020

WATSA

Les installations de la **RADIO JAMBO FM**, station émettant à Watsa, dans la province de Haut Uele, ont été prises d'assaut par un groupe de trois agents de l'ANR qui ont intimé l'ordre aux journalistes et techniciens trouvés sur le lieu d'interrompre brusquement leurs activités. Ils ont par la suite bloqué toutes les portes de ce média en séquestrant tous les journalistes. Avant de partir, ils ont promis de revenir fermer définitivement ce média si le journaliste **Roméo Patient LUKALA** ne se présentait pas au bureau de l'ANR où il était convoqué la veille.

Informé de cette situation, le journaliste Romeo Patient Lokana s'était rendu au bureau local de l'ANR où il a passé la nuit avant d'être libéré le 6 août. A l'ANR, le journaliste a été accusé d'avoir incité les orpailleurs au soulèvement.

11 Août 2020

KASUMBALESA

Israël MUTOMBO connu sous le surnom de "Sango Mokonzi", présentateur de l'émission intitulée « Bosolo na politik » (Traduisez : La vérité dans la politique), magazine d'informations générales diffusées dans plusieurs chaînes de télévision émettant à Kinshasa, a été interpellé dans les installations de l'Agence Nationale des Renseignements (ANR), antenne locale de Kasumbalesa, une cité frontalière située à 94 Km de Lubumbashi, chef-lieu de la province du Haut-Katanga où il a été entendu sur procès-verbal autour des enquêtes qu'il menait sur le « phénomène Bilanga » (Traduisez : Fraude douanière).

20 Août 2020

LODJA

La **RADIOTÉLÉVISION NATIONALE CONGOLAISE** et la **RADIO LOSANGANYA**, (propriété de M. Lambert Mende, ancien Ministre de la Communication et Médias et ancien challenger de Monsieur Joseph Mukumadi à l'élection du gouverneur de la province de Sankuru), deux médias établis à Lodja, dans la province de Sankuru, ont été pris d'assaut par un groupe d'éléments des Forces Armées de la RD Congo

La liberté de la presse au fil des jours...



Hubert Djoko et Albert Lokongo, journalistes à la Radio Losanganya de Lodja

(FARDC) et de la Police nationale congolaise agissant sur ordre du Gouverneur de province qui reprochait à ces deux médias de manquer de professionnalisme et de saboter ses actions. Lors de cet assaut, deux journalistes de ce média, **Hubert DJOKO** et **Albert LOKONGO**, ont été arrêtés et placés en détention. **François LENDO**, directeur de la radio Losanganya a, quant à lui, été brièvement interpellé dans les installations de la police où il lui a été demandé d'interrompre toutes les émissions et de ne diffuser que de la musique. La RTNC a repris ses émissions le 29 août 2020 et la Radio Losanganya le 23 août. Les deux journalistes ont été torturés et libérés le 22 août 2020. Ils étaient admis aux soins à l'hôpital général de référence de Lodja puis de Kinshasa où leur état de santé exigeait un suivi médical et des examens approfondis.

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
JUSTICE MILITAIRE

RMP : 862/LG/20

ÉTAT MILITAIRE SUPÉRIEUR
L'EX-KASALORIENTAL

05/09/2020
Relaxé
02/162
MORIS

CONVOICTION JUDICIAIRE N°...003.../AMS/Ex K.OR/2020
« Art 174 CJM »

Monsieur, Mademoiselle, Madame : Joseph Stéphane MUKUMADI
C Gouvernorat de Province de SANKURU.

Vous êtes prié de vous présenter à notre office à l'Auditorat Militaire
de l'ex Kasai-Oriental précisément à Mbujimayi sise Av. Diamant,
face de la Direction du Personnel (DP) MIBA, Bodine I situé dans la
ville de KANSHI.

le lundi, le 14/09/2020 à 10heures.

Objet(s) : Dossier RMP : 862/LG/20 à charge du LtCol KALALA/Comd
05Bn Inf et Consorts poursuivis pour :

- Tortures ;
- Atteinte aux droits garantis aux particuliers ;
- Coups et blessures aggravés ;
- Incitation des militaires à commettre des actes contraires
aux devoirs et à la discipline.

Procédure(s) prévue(s) et punie(s) par (les) l'article(s) : 48 bis CPO LII,
4 CPM, 47 CPO LII, 88 CPM.

Fait à Mbujimayi, le 24/09/2020.

Officier du Ministère Public

JATA GORO Jean
Colonel Magistrat
Auditeur Militaire Supérieur de l'ex K.OR

Magistrat Instructeur Militaire convoque toute personne dont la déposition lui paraît utile
à la manifestation de la vérité. La personne ainsi convoquée est tenue de se présenter.

La liberté de la presse au fil des jours...



A/R



Organisation non gouvernementale de défense et de promotion de la liberté de la presse
Membre de International Freedom of Expression Exchange (IFEX, Toronto)
Membre du Réseau international de Reporters sans frontières (RSF Network, Paris)
Réseau d'alertes de l'Organisation des Médias d'Afrique Centrale (OMAC)

Journaliste en Danger

11, avenue de la presse, Immeuble Moanda, Entrée A
Deuxième niveau Local 21. Réf : Immeuble Botour
Kinshasa/Gombe. B.P. 633 Kinshasa 1
Téléphone: +243 99 99 96 353- 081 99 96 353
E-mail : jedkinshasa@gmail.com / jedkin@jed-afrique.org
Internet : www.jed-afrique.org
République démocratique du Congo

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTRE DES DROITS HUMAINS
CABINET DU MINISTRE

Courrier Reçu le : 25/08/2020
N° : 0800 au 12h 49'
Signature : *[Signature]*

Le Secrétaire Général

Kinshasa, le 21 Août 2020

● N/Réf. : JED/SG/TWT/09/ 2020

● TRANSMIS COPIE POUR INFORMATION A :

Son Excellence David Jolinot MAKELELE
Ministre d'Etat de la Communication et Médias

Son Excellence André LITE
Ministre des Droits Humains

Monsieur Tito NDOMBI
Président du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et de la Communication

(TOUS) A KINSHASA/ GOMBE

Monsieur Joseph MUKAMADI
Gouverneur de la province de Sankuru

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTRE DE LA COMMUNICATION ET MEDIAS
CABINET DU MINISTRE D'ETAT

Reçu par : *Kilala*
Le : 25.08.20
N° : 204
Signature : *[Signature]*

MINISTRE DE L'INTERIEUR ET SECURITE
VICE PREMIER MINISTRE

Reçu le : 25 AOUT 2020
Heure : 12h 09
Enregistré sous le n° : 10821
Par : *[Signature]*
Signature : *KEBECCA*

● Son Excellence Gilbert KANKONDE
Vice-Premier ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité et Affaires coutumières

KINSHASA / LINGWALA

Concerne : Fermeture arbitraire de deux médias à Lodja

Journaliste en Danger (JED), organisation indépendante de défense de la liberté de la presse et de la protection des journalistes en RD Congo, souhaite vous adresser la présente lettre, pour vous faire part de ses profondes inquiétudes sur la grave situation qui prévaut actuellement dans la province de Sankuru où le Gouverneur a, sans qualité ni droit, ordonné la fermeture brusque de la station locale de la Radiotélévision Nationale Congolaise (RTNC), ainsi que la suspension des émissions d'une radio privée et l'arrestation de deux journalistes de ce média.

Excellence Monsieur le Vice-Premier ministre.

En effet, et selon nos sources, la station locale de la **Radiotélévision Nationale Congolaise** et la **Radio Losanganya**, (propriété de M. Lambert Mende, ancien Ministre de la Communication et Médias et ancien challenger de Monsieur Joseph Mukumadi à l'élection du gouverneur de la province de Sankuru), deux médias établis à Lodja, ville située à environ 400 km de Lusambo, chef-lieu de la province de Sankuru, ont été pris d'assaut, le jeudi 20 août 2020, par un groupe d'éléments des Forces Armées de la RD Congo (FARDC) et de la Police nationale congolaise agissant sur ordre du Gouverneur de province qui reprocherait à ces deux médias « leur manque de professionnalisme ».

Selon les mêmes sources, lors de son adresse à la population locale au stade **Patrice Emery Lumumba** de Lodja, le jeudi 20 août, le Gouverneur Joseph Mukumadi a ouvertement accusé la RTNC et la Radio Losanganya de diffuser des émissions à caractère haineux, de saboter ses actions pour des fins politiques, notamment, de n'avoir pas mobilisé la population locale sur son arrivée à Lodja.

A la suite de ces accusations, un groupe des agents de la police et des militaires des FARDC ont fait une descente musclée dans les installations de la RTNC et de la Radio Losanganya, situées dans le même bâtiment, où ils ont intimé l'ordre aux journalistes de la Rtcn d'interrompre, jusqu'à nouvel ordre, toutes leurs activités. Ensuite, ils se sont dirigés vers la Radio Losanganya où ils ont procédé à l'arrestation du journaliste **Hubert Djoko** et du technicien **Albert Lokongo** avant d'emporter quelques matériels de diffusion de cette station de radio.

Les deux journalistes ont été conduits au Stade où le Gouverneur de province tenait son meeting. Publiquement, le Gouverneur a sérieusement menacé les deux journalistes en les accusant de travailler pour l'intérêt du promoteur de leur média et non de la population locale. Les deux journalistes ont été par la suite acheminés dans les installations de la police où ils sont encore détenus.

François Lendo, directeur de la radio Losanganya a, quant à lui, été brièvement interpellé dans les installations de la police où il lui a été demandé d'interrompre toutes les émissions et de ne diffuser que la musique.

Contacté par JED, le colonel de la police qui a conduit ses troupes dans les installations de ces deux médias a déclaré avoir obéi aux ordres du Gouverneur de province sans savoir exactement la raison officielle de la fermeture de ces deux médias. « Je ne sais grand-chose. J'attends le rapport de mes services pour savoir les griefs retenus contre les deux médias. J'ai

appris par des sources non officielles que la RTNC serait fermée pour manque de neutralité (...) ».

Joint également par JED, M. Crispin Osomba, chef de station de la RTNC/ Lodja, a soutenu que jusque ce vendredi matin les installations de son média sont toujours assiégées par un groupe de militaires et des policiers armés : « Ces militaires sont même entrain de démonter l'émetteur de la RTNC. Jusqu'à présent, nous ne sommes pas officiellement saisis par les responsables de la province. Je ne sais de quoi le Gouverneur nous reproche. Du moins lors de son meeting au stade, le Gouverneur de province a déclaré que la RTNC envenime le climat social ici à Lodja. Les journalistes de la RTNC n'ont pas été autorisés à couvrir l'arrivée du Gouverneur à Lodja. Les macarons de presse d'accès à l'aéroport leur ont été refusés par les services du Gouverneur. C'est depuis longtemps que le Gouverneur Joseph Mukumadi accuse les journalistes de la RTNC d'être recrutés par l'ancien Ministre Mende et de travailler pour sa cause ».

Interrogé à son tour par JED, Monsieur Mukonkole, Ministre provincial de l'Intérieur a déclaré : « Nous avons estimé bon de fermer la RTNC pour manque de professionnalisme des journalistes. Ces journalistes oublient qu'ils travaillent dans un outil de l'Etat. En lieu et place de faire preuve de professionnalisme, ces journalistes œuvrent pour les intérêts d'un acteur politique ».

Sans vouloir entrer dans le fonds de cette affaire, JED condamne avec la dernière énergie la méthode employée, dans un Etat de droit comme le prétend être la RDC, par le Gouverneur de province visiblement pour régler des comptes à ses concurrents politiques.

Eu égard à la gravité de cet acte, JED vous demande de vous exprimer clairement en vous désolidarisant de l'action menée par le Gouverneur de la province de Sankuru et d'user de toutes vos prérogatives pour permettre à ces deux médias de poursuivre librement leurs activités.

Pour JED, l'action « punitive » enclenchée contre les deux médias ternie non seulement l'image de marque de la RDC mais surtout est en contradiction flagrante avec les discours de changement du nouveau pouvoir que vous incarnez.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre demande, je vous prie d'agréer, Excellence Monsieur le Vice Premier Ministre, l'expression de ma haute considération,


TSHIVIS TSHIVUADI

La liberté de la presse au fil des jours...

Sankuru : Le Gouverneur de province convoqué par la justice pour tortures et blessures contre des journalistes

A la suite d'une action judiciaire initiée par Journaliste en danger (JED) à travers un Cabinet d'Avocats de Lodja, le Gouverneur de la province de Sankuru (Centre de la RD Congo), M. Joseph Stéphane Mukumadi, ainsi que le Lieutenant-Colonel Kalala, un officier des Forces Armées de la RD Congo, sont convoqués à l'Auditorat militaire supérieur de l'ex province du Kasai Oriental où ils sont poursuivis pour torture des journalistes, atteintes aux droits garantis aux particuliers, coups et blessures aggravés et incitation des militaires à commettre des actes contraires aux devoirs et à la discipline.

Selon l'invitation à se présenter dont JED dispose d'une copie, le Gouverneur Joseph Stéphane Mukumadi est convoqué, le lundi 14 septembre 2020, dans les installations de l'Auditorat militaire supérieur de l'ex province du Kasai Oriental, basé à Mbuji-Mayi, chef-lieu de la province du Kasai Oriental, pour répondre de ses actes commis à l'égard des journalistes de la Radio Losanganya, station de radio basée à Lodja.

Selon nos sources, le dimanche 7 septembre 2020, le Lieutenant-Colonel Kalala a été invité, sur place à Lodja, par l'Auditeur Supérieur des FARDC pour une audition qui a duré plus de 5 heures du temps. Il a été signifié à cet officier des FARDC qu'il est désormais à la disposition de la justice militaire et ne pourra plus quitter la ville de Lodja. Pendant que l'audition se poursuivait, le Lieutenant-Colonel Kalala a demandé la permission d'aller se soulager et n'est plus revenu dans la salle.

A la demande de JED, le Cabinet d'Avocats Benoît Savin Dandja & Associés a initié cette plainte enregistrée sous « Dossier RMP : 862/LG/20 à charge du Lt Col Kalala /Comd 2105 Bn Inf et Consorts » pour défendre MM. Albert Lokongo, Hubert Ndjoko et François Lendo, respectivement technicien, journaliste et directeur de la Radio Losanganya, victimes des divers actes de violences et d'arbitraire commis par des militaires et policiers sur ordre du Gouverneur de la province de Sankuru.

Pour rappel, lors d'un meeting, le 20 août 2020, au stade Patrice Emery Lumumba de Lodja, le Gouverneur Mukumadi avait publiquement menacé ces journalistes, et ordonné au Lieutenant-Colonel Kalala Lingos de descendre, toutes affaires cessantes, dans les installations de la RTNC /



**Joseph Stéphane Mukumadi,
Gouverneur du SANKURU**

La liberté de la presse au fil des jours...

Lodja et de la Radio Losanganya. Ces deux médias ont été fermés pendant quelques jours et leurs matériels de diffusion emportés.

Dans la foulée, les militaires ont procédé à l'arrestation des journalistes Albert Lokongo et Hubert Ndjoko. Copieusement tabassés et torturés, les deux journalistes sont admis à l'hôpital général de Lodja pour des soins appropriés.

Dans un communiqué diffusé, le 31 août 2020, Journaliste en danger (JED) avait exigé la suspension de ses fonctions et des poursuites judiciaires contre le Gouverneur Joseph Stéphane Mukumadi.

27 août 2020

MINEMBWE

Ghislain BAFUNYEMBAKA, Journaliste et rédacteur en chef de la Radio Tuungane de Minembwe, dans la province du Sud-Kivu, a été contraint de vivre dans la clandestinité, loin de sa famille et sa rédaction, à Kalemie, dans la province de Tanganyika, à la suite d'une série de menaces de morts anonymes qu'il recevait depuis le 10 septembre 2019. Ghislain Bafunyembaka a été accusé d'avoir « livré le secret du groupe armé Banyamulenge à leurs adversaires ».

Ces menaces de mort proférées au téléphone par un groupe de personnes se réclamant de la communauté Banyamulenge, recrutés dans le groupe armé actif dans les hauts plateaux de Minembwe qui s'affrontaient avec le groupe armée maï maï, se sont intensifiées les deux derniers mois.



Contacté par JED, Ghislain Bafunyembaka a déclaré : « J'avais bel et bien confirmé cette information en présence du superviseur de ma radio, issu de la communauté Banyamulenge. Ce dernier m'a ouvertement dit que je subirai les conséquences de l'acte que je venais de poser. Après, il m'a prévenu à ne pas diffuser cette nouvelle à notre radio locale. A ma grande surprise, l'information que j'ai livré à la radio Okapi a été déformée et publiée dans un groupe WhatsApp du groupe armé Banyamulenge. Ma photo de profil WhatsApp a été partagée à tous les membres de la communauté Banyamulenge. Ma maison a été à plusieurs reprises visitée par des hommes armés qui ont tenté plusieurs fois de détruire la fenêtre de ma chambre. Vue la persistance des menaces, j'ai jugé bon de me déplacer dans un milieu que je présume être en cachette en attendant que je sois assisté par une organisation quelconque. Le 3 octobre 2020, j'ai reçu une série d'appels téléphoniques à travers lesquels j'ai été informé que mon nom figure dans une liste de 47 personnes à abattre et que la grande cible c'est moi. Ils m'ont annoncé qu'ils me cherchent et feront tous pour me retrouver. Ils ne jurent que pour mettre fin à ma vie ».

10 SEPTEMBRE 2020

1 et 2 Septembre 2020

BUKAVU

Justin MURHULA et Patrick BABWINE, respectivement journaliste et directeur de publication pour « debout RDC.net », un site d'informations spécialisé sur les sujets relatifs aux droits de l'homme basé à Bukavu, ont été interpellés, au parquet près le tribunal de paix de Bukavu pour « imputations dommageables » à l'endroit de M. Jean Claude Zihahirwa, avocat de la famille de Joseph Kabila. Justin Murhu a été placé sous mandat d'arrêt provisoire dans le cachot du parquet général de Bukavu où il a passé la nuit. Il a recouvré sa liberté le mercredi 2 septembre 2020. Patrick Babwine a été convoqué le 2 septembre. Les deux journalistes étaient poursuivis pour avoir réalisé et publié, le 24 août 2020, un reportage sur les violations des droits humains qui se commettaient à Mbobero, une localité de la province du Sud-Kivu, à la suite du conflit foncier qui opposait M. Joseph Kabila, ancien Président de la République à la population paysanne locale.

9 Septembre 2020

KINSHASA

Jean MOLEKI, journaliste-éditeur de «Le FAX», un journal paraissant à Kinshasa, a été interpellé au parquet général près la Cour d'Appel de Kinshasa suite à un mandat d'arrêt provisoire (MAP) signé par un Magistrat du parquet. Le journaliste a été arrêté par des agents du parquet accompagnés des éléments de la police nationale congolaise munis d'un mandat d'amener. Conduit dans les installations du parquet, le journaliste a été auditionné autour d'un article signé



La liberté de la presse au fil des jours...

par un de ses journalistes, paru le 14 juillet 2020 et intitulé « Encore un récalcitrant de Fatshi, plus de 500 agents engagés : Le directeur Delon Kampayi « idiofalise » la SECOPE ». Jean Moleki a été libéré, le 11 septembre 2020, après paiement d'une caution de 410 dollars américains.

Kinshasa : JED demande la mise en liberté provisoire pour un journaliste détenu depuis 48 heures pour diffamation

Journaliste en danger (JED) exprime sa désolation à la suite de l'arrestation, le mercredi 9 septembre 2020, par le parquet général près la Cour d'Appel de Kinshasa d'un journaliste, poursuivi pour « imputations dommageables » à l'endroit du directeur du Service de Contrôle et de la Paie des Enseignants (SECOPE).

Selon les informations parvenues à JED, Jean Moleki, journaliste-éditeur de « Le FAX », un journal paraissant à Kinshasa, est détenu dans le cachot du parquet général près la Cour d'Appel de Kinshasa suite à un mandat d'arrêt provisoire (MAP) signé par Magistrat du parquet. Le journaliste a été arrêté, le mercredi 9 septembre 2020, par des agents du parquet accompagnés des éléments de la police nationale congolaise munis d'un mandat d'amener. Conduit dans les installations du parquet, le journaliste a été auditionné autour d'un article signé par un de ses journalistes, paru le 14 juillet 2020 et intitulé « Encore un récalcitrant de Fatshi, plus de 500 agents engagés : Le directeur Delon Kampayi « idiofalise » la SECOPE ».

Dans cet article incriminé, le journaliste a dénoncé « le tribalisme » en accusant le responsable de cette structure étatique, non seulement de recruter que des gens de son terroir, Idiofa (une localité de la province de Kwilu), mais aussi d'avoir détourné une importante somme d'argent.

Selon l'avocat de JED qui a pu rencontrer le magistrat instructeur, ce dernier attendait d'organiser une confrontation entre le journaliste et le plaignant avant de décider de la suite du dossier.

Pour autant, JED considère que cette arrestation brusque du journaliste ne se justifie pas en considérant sa présomption d'innocence et demande sa mise en liberté provisoire.

10 Septembre 2020

BARAKA

BYOBE MALENGA, directeur de la Radio Ngoma ya Amani de Baraka, station émettant dans le territoire de Fizi et correspond de BBC Afrique dans cette partie de la RDC, a reçu une série de menaces faites par les rebelles burundais et par certaines personnes issues de la tribu Banyamulenge qui l'accusé d'être au service de Mai Mai, un groupe armé opérant à l'Est de la RDC depuis plusieurs années.



La liberté de la presse au fil des jours...

Le journaliste a diffusé, le même jour, sur les ondes de BBC Afrique une information selon laquelle les rebelles burundais s'étaient alliés à certains membres de la communauté Banyamulunge pour affronter le groupe Mai Mai dans les hauts plateaux de Minembwe.

Après la diffusion de cet élément, Byobe Malenga a reçu un appel téléphonique émis par l'ancien vice-ministre congolais des Postes et Télécommunications, Enock Sebinezwa Ruberangabo, qui l'a menacé de subir le sort d'autres journalistes tués à l'Est du pays.

Le 27 septembre 2020, le journaliste a réalisé une interview avec Me Jean-Jacques Elakano, conseiller du Président de la République, Félix Antoine Tshisekedi, qui s'était opposé à l'érection de la localité de Minembwe en commune Rurale.

Dans un message audio posté dans un groupe WhatsApp que JED a pu auditionner, le ministre d'État de la Décentralisation, Azarias Ruberwa, a nommé Byobe Malenga de se ranger du côté de groupe armé mai mai.

D'autres menaces proférées contre le journaliste provenaient des rebelles burundais qui seraient ralliés au Ngamino (groupe armé Banyamulunge) qui protestaient contre la diffusion par la Radio Ngoma ya Amani de Baraka d'une série d'émissions consacrées aux réfugiés burundais, présents dans les hauts plateaux de Minembwe. Les présentateurs de ces émissions demandaient à ces réfugiés de ne pas s'enrôler dans les différents groupes armés.

15 Septembre 2020

LODJA

François LENDO, directeur de la Radio Losanganya à Lodja, dans la province du Sankuru a été interpellé à l'aéroport national de Lodja par un groupe d'agents présentés comme des hommes des services du Gouverneur de province, au moment où il s'apprêtait à embarquer dans un avion pour Kinshasa. Il a été directement conduit



La liberté de la presse au fil des jours...

au Parquet près le tribunal de grande instance de Lodja où il a été longuement auditionné par un Magistrat qui l'accusait d'avoir, à plusieurs reprises dans ses émissions, « outragé » le Gouverneur de province Stéphane Mukumadi. Il a recouvré sa liberté, le samedi 26 septembre 2020 après paiement d'une caution de 2 millions de francs congolais (1000 dollars américains). Mais cependant, le journaliste devrait commencer à se présenter au parquet deux fois par semaine pour la suite de son dossier.

Sankuru : Le journaliste François Lendo libéré sous caution et paiement de 1000 dollars américains

Journaliste en danger (JED) prend bonne de la libération de François Lendo, directeur de la Radio Losanganya, station émettant à Lodja, dans la province de Sankuru (Centre de la RD Congo), après onze jours de détention illégale dans les installations du Parquet près le tribunal de grande instance de Lodja.

Selon nos sources, François Lendo a recouvré sa liberté, le samedi 26 septembre 2020 dans l'après-midi, après paiement d'une caution de 2 millions de francs congolais (1000 dollars américains). Mais cependant, le journaliste n'est pas totalement libre, il doit commencer à se présenter au parquet deux fois par semaine pour la suite de son dossier.

Tout en prenant acte de la Libération du journaliste François Lendo, JED s'insurge contre le montant très élevé de 1000 dollars américains exigé au journaliste pour sa libération et dénonce une justice aux ordres du Gouverneur Mukumadi pour régler des comptes à ses adversaires politiques.

Pour rappel, François Lendo a été interpellé, le 15 septembre 2020, à l'aéroport national de Lodja et détenu au cachot du Parquet près le tribunal de grande instance de Lodja pour « outrage » au Gouverneur de province Stéphane Mukumadi.

21 Septembre 2020

BUKAVU

Prisca BUKARABA, directrice de Iriba FM a été longuement interpellée dans les installations de l'ANR à Bukavu, chef-lieu de la province du Sud-Kivu, pour « exploitation illégale de sa radio ». Compte tenu de la crise sanitaire mondiale ayant des conséquences économiques, la radio Iriba FM n'a pu payer la taxe d'exploitation de l'exercice 2019.



La liberté de la presse au fil des jours...

25 Septembre 2020

MASISI

Félix BALUME HANGI, journaliste correspondant de la radio pole Fm en territoire de Masisi et directeur général de la radio communautaire de Mweso, a été menacé de mort au téléphone par le chef de poste de l'Agence Nationale de Renseignements (ANR/Mweso), M. MUSUBAO HABIMANA.

Cette menace est consécutive à la diffusion d'une information sur les ondes de la radio pole Fm selon laquelle le secrétaire du responsable local de l'ANR entretenait une relation extraconjugale avec une femme mariée dans son bureau. Selon le journaliste, cette relation a été déplorée par le chef du village ainsi que le conseil local de la jeunesse de Mweso.

27 Septembre 2020

FIZI

la **RADIO NGOMA YA AMANI**, basée dans le territoire de Fizi a été prise d'assaut par trois hommes armés, non autrement identifiés, à la recherche de BYOBE MALENGA, directeur de ce média.

Après avoir constaté l'absence du journaliste recherché, ses assaillants ont passé à tabac la sentinelle et confisqués certains de ses biens avant de bloquer toutes les portes de la radio. Par la suite, ils se sont dirigés à la résidence de Byobe Malenga où ils ont tenté, sans succès, de s'y introduire.

28 Septembre 2020

FIZI

NHEMI Emile, journaliste de la Radio Muungano, station communautaire émettant dans le territoire de Fizi, a été interpellé dans les installations de l'Agence Nationale des Renseignements (ANR) où il a été détenu pendant plusieurs heures dans le cachot de l'ANR pour «outrage» à l'administrateur du territoire de Fizi M. Aimé Kawayo pour avoir exploité une lettre de la coordination locale de la coalition de l'opposition « Lamuka» exigeant à l'administrateur du territoire son implication aux divers problèmes qui prévaut à Fizi.

La liberté de la presse au fil des jours...

30 Septembre 2020

KINSHASA

Pierre YULA OMOMBO, directeur du journal « Libre Débat » paraissant à Kinshasa, a été interpellé au parquet près le Tribunal de grande instance de Kinshasa/Gombe où il a été détenu avant son transfert, le 4 octobre 2020, à la prison centrale de Makala à la suite d'une plainte déposée par M. Khonde, pasteur à l'église Liloba na Nzambe. Le journaliste a été libéré le 15 octobre 2020.

Le journaliste a adressé une lettre au responsable de l'église Liloba na Nzambe, dans laquelle il sollicitait des éclaircissements sur certaines pratiques immorales qui se déroulaient dans cette église avant la publication dans son journal.

Dans cette correspondance, Yula a expliqué qu'il était informé par une fidèle de cette église de plusieurs faits suivants : les abus sexuels, des avortements clandestins, de l'existence d'un jus « spirituel » qui aurait déjà causé mort d'hommes, la disparition mystérieuse de plusieurs enfants que le pasteur Khonde adoptait, etc.

La liberté de la presse au fil des jours...

LETTRE OUVERTE DE JED & RSF AU PRESIDENT DE LA RDC

Son Excellence Monsieur Félix Tshisekedi
Président de la République démocratique du Congo
Palais de la Nation
Kinshasa

Le 13 mai 2019

Monsieur le Président,

Concerne : La situation de la liberté de la presse en RDC, 100 jours après votre investiture

Reporters sans frontières (RSF) et Journaliste en Danger (JED) souhaitent saluer les engagements prometteurs que vous avez exprimés en faveur de la liberté de la presse depuis votre prise de fonction. Dès le 24 janvier, lors de votre discours d'investiture, vous disiez vouloir faire des médias le "véritable quatrième pouvoir" de votre pays. Plus récemment, à l'occasion de la journée mondiale de la liberté de la presse du 3 mai, vous avez réaffirmé cet objectif en précisant que vous considériez la presse comme "un des moteurs essentiels de l'Etat de droit". Cette volonté politique de remettre les professionnels de l'information au coeur du développement et de la transition démocratique en RDC marque une rupture importante avec votre prédécesseur.

L'année dernière, la RDC figurait encore en tête des pays africains ayant concentré le plus d'exactions contre les journalistes et les médias. Le pays est classé 154e sur 180 au Classement mondial de la liberté de la presse 2019 récemment publié par RSF. Vous avez aujourd'hui une possibilité historique de mettre fin à ce sombre palmarès. Depuis votre arrivée au pouvoir, nos deux organisations ont noté une baisse significative des exactions commises contre les médias et les journalistes dans votre pays. Mais les promesses de changement, seules, ne suffiront pas. Après des décennies d'atteintes répétées à la liberté d'informer, les réflexes consistant à prendre pour cible les professionnels de l'in-

La liberté de la presse au fil des jours...

formation n'ont pas disparu. Ils restent l'héritage d'un système qu'il convient de défaire.

La condamnation, le 1er mars dernier, du journaliste Steeve Iwewe à 12 mois de prison ferme pour "outrage à l'autorité" alors qu'il couvrait une manifestation d'agents mécontents dans la province de l'Equateur - peine ramenée à 6 mois de prison avec sursis - illustre la nécessité de réformer sans tarder les lois sur les médias qui criminalisent les délits de presse et prévoient des peines complètement disproportionnées.

Le 16 mars 2019, ce sont des militants de votre parti, l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS), qui ont saccagé et pillé les installations de la Radio Télévision Fraternité (RFT), à Mbuji-Mayi, parce qu'ils étaient mécontents de l'échec des candidats de l'UDPS aux élections sénatoriales.

Le 3 mai, alors que le monde entier célébrait la journée mondiale de la liberté de la presse, quinze radios ont été fermées, officiellement pour des raisons fiscales, à Kananga dans le province du Kasai-Central. Seuls les médias les plus critiques à l'égard du nouveau gouverneur ont fait l'objet de cette décision sans que les propositions d'échelonnement du règlement des arriérés par les directeurs des stations ne soient prises en compte. Les suspensions de médias qui prennent la forme de règlement de comptes ne peuvent plus être tolérées par votre administration.

La réussite de la transition démocratique en RDC dépendra largement des mesures concrètes et urgentes qui seront prises pour garantir la liberté d'informer. Pour ce faire, RSF et JED vous recommandent de mener à bien cinq chantiers prioritaires suivants :

Réformer le cadre légal répressif sans délai en consacrant la dépenalisation des délits de presse afin que les journalistes puissent exercer sereinement et librement leur indispensable rôle de quatrième pouvoir

Mettre fin aux arrestations de journalistes et aux suspensions arbitraires de médias en confiant à un organe de régulation indé-

La liberté de la presse au fil des jours...

pendant l'exclusivité des prérogatives de sanctions et en sensibilisant les forces de sécurité et acteurs du monde judiciaire aux droits et devoirs des journalistes

Mettre en place un mécanisme national de protection des journalistes doté de moyens et de relais dans les différentes institutions afin que les exactions commises contre les professionnels du secteur ne restent pas impunies

Mettre fin à l'impunité des crimes commis contre les journalistes en relançant les enquêtes sur les journalistes assassinés au cours des deux dernières décennies

Transformer la radiotélévision nationale (RTNC), en un véritable média de service public ouvert à tous les courants d'opinion

Certain que vous accorderez toute l'attention requise à nos recommandations, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Christophe Deloire
Secrétaire général
RSF

Tshivis Tshivuadi
Secrétaire général
JED

OCTOBRE 2020

1er Octobre 2020

KINSHASA

Pascal MULENGWA, journaliste-correspondant de RFI à Kinshasa, a été cité à comparaître au parquet près le tribunal de grande instance de Kinshasa/ Gombe à la suite d'une plainte déposée par M. José Makila, sénateur et ancien Vice-premier ministre en charge des Transports et Voies de communication qui l'accusait d'avoir menti aux auditeurs de RFI de l'avoir contacté et qu'il avait refusé à réagir sur le détournement de fonds de la société de transport en commun « Transco » tel que révélé dans le rapport de l'Observatoire de la dépense publique « ODEP ».



S'y présentant assisté de son avocat, le journaliste a été entendu sur procès-verbal autour d'une information qu'il a diffusée sur les ondes de RFI. Le plaignant ne s'était pas présenté au parquet pour la confrontation avec le journaliste.

La liberté de la presse au fil des jours...

8 Octobre 2020

GOMA

Rozenn KALAFULO a été contrainte de vivre cachée dans une maison à Goma. La rédactrice en chef de la radio communautaire indépendante Pole FM, station émettant à Goma, a été alertée par plusieurs personnes de menaces qui auraient été proférées à son encontre par un groupe des généraux des forces



armées de République démocratique du Congo (FARDC). Des témoins lui ont confié avoir surpris une conversation au cours de laquelle des hauts gradés auraient menacé de s'en prendre à elle pour avoir posé, lors d'une conférence de presse tenue par le Président de la République, une question sur les activités commerciales de certains officiers de l'armée congolaise et sur leurs probables liens avec des groupes armés.

RDC : Une journaliste contrainte de se cacher après des menaces de mort

Reporters sans frontières (RSF) se joint à son organisation partenaire Journaliste en danger (JED) pour dénoncer les menaces de mort visant une journaliste congolaise. RSF et JED demandent aux autorités de garantir sa sécurité ainsi que celle de l'ensemble des journalistes, qui n'ont bénéficié d'aucune réforme d'envergure pour améliorer leur environnement de travail depuis l'arrivée au pouvoir du président.

Rozenn Kalafulo vit cachée dans une maison depuis plusieurs jours. La rédactrice en chef

La liberté de la presse au fil des jours...

de la radio communautaire indépendante Pole FM a été alertée par plusieurs personnes de menaces qui auraient été proférées à son encontre par des généraux des forces armées de République démocratique du Congo (FARDC). Des témoins lui ont confié avoir surpris une conversation au cours de laquelle des hauts gradés auraient menacé de s'en prendre à elle après qu'elle a interrogé le chef de l'Etat sur les activités commerciales de certains officiers de l'armée congolaise et sur leurs potentiels liens avec des groupes armés. La question avait été posée au président Félix Tshisekedi à l'occasion d'une conférence de presse à Goma le 8 octobre dernier.

“Les autorités provinciales du Nord-Kivu ne doivent pas minimiser cette grave menace portée contre cette journaliste qui n'a fait que soulever un sujet d'intérêt public, estime Tshivis Tshivuadi, Secrétaire général de JED. Une enquête sérieuse doit être menée sans attendre, pour retrouver et sanctionner le groupe de généraux qui complotent contre la journaliste. Toutes les autorités compétentes concernées doivent prendre des mesures appropriées de protection physique pour cette journaliste visée par des menaces ouvertes, dans cette partie du pays en proie à l'insécurité armée depuis plusieurs années”.

“Ces menaces sont révélatrices des difficultés auxquelles sont encore confrontées les journalistes congolais dans leur travail quotidien, ajoute Arnaud Froger, responsable du bureau Afrique de RSF. Malgré les discours encourageants du président élu il y a près de deux ans, aucune réforme d'envergure n'a été menée pour améliorer l'environnement de travail des journalistes. RSF et JED demandent la mise en place urgente d'un mécanisme d'alerte pour la sécurité et la protection des journalistes”.

Les exactions à l'encontre des journalistes continuent de se maintenir à un niveau élevé en RDC. Selon JED, au moins douze journalistes ont fait l'objet de menaces et d'intimidations depuis le début de l'année. Ces atteintes à la liberté de la presse sont encore très souvent le fait des autorités locales ou de membres des forces de sécurité elles-mêmes. En septembre, RSF avait documenté la vague de répression ayant touché des journalistes de la province du Sankuru. François Lendo, le directeur de la radio Radio Télé Losanganya avait été arbitrairement détenu pendant 11 jours après une plainte du gouverneur de la province.

La RDC occupe la 150e place sur 180 pays au Classement mondial de la liberté de la presse établi par RSF.

8 Octobre 2020

KANANGA

La **RADIOTÉLÉVISION NSANGA**, station émettant à Kananga, dans la province du Kasaï Central, a été scellée pour non-paiement de la taxe d'exploitation des stations privées de radio et télévision, redevance de contrôle de conformité sur les radios et télévisions privées ainsi que la redevance audiovisuelle annuelle

La liberté de la presse au fil des jours...

par la Direction Générale des Recettes Administratives, Judiciaires, Domaniales et de Participations (DGRAD).

Financée par des subventions de l'Union Européenne dans le cadre de la sensibilisation et l'éducation permanente de la population et de la jeunesse du Kasai à la culture citoyenne et de la paix, cette station de radio aurait obtenu de la DGRAD une mesure d'exonération, depuis 2015.

10 Octobre 2020

BUTEMBO

Jacques KASEREKA, journaliste de la Radio Communautaire Bashu, station émettant à Butembo, a été agressé par un militaire des Forces Armées de la RD Congo. Le journaliste revenait de sa rédaction au moment où il a été appréhendé, en cours de route, par ce militaire. Avant de tenter, sans succès, de ravir le téléphone du journaliste, cet homme armé l'a accusé d'être trop critique envers les hommes en uniforme à la radio. C'est alors qu'il a roué des coups le journaliste qui refusait de lâcher son téléphone.



Atelier d'experts médias

Evaluation de la situation globale de l'exercice
de la liberté de la presse en RDC

Kinshasa, CEPAS, mardi 08 septembre 2020 à 9 heures - Salle H. Deckers



Atelier d'Experts médias sur l'évaluation de l'environnement global de travail des journalistes

DÉCLARATION DE PRESSE

Kinshasa, CEPAS, mardi 08 septembre 2020

A l'initiative de l'organisation, Journaliste en danger (JED), et avec l'appui de Internews, dans le cadre de son programme dénommé « Medias Sector Development Activity », (MSDA, en sigle), il s'est tenue, ce mardi 08 septembre, ici au CEPAS, une importante rencontre des responsables des Organisations professionnelles des médias, auxquelles se sont joints le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et de la Communication (CSAC), ainsi qu'un groupe d'Experts des médias, pour faire une évaluation de l'environnement global de travail des journalistes dans le nouveau contexte politique, économique, sécuritaire et même sanitaire qui prévaut actuellement en RDC

Les participants à cet Atelier ont passé en revue la situation générale de la liberté de la presse dans notre pays, afin de répondre à la double question de savoir « Où en sommes-nous, et où allons-nous ? », concernant particulièrement la sécurité des journalistes ; les réformes du cadre légal de l'exercice de la liberté de la presse ; ainsi que la viabilité économique des entreprises de presse, et ses conséquences sur le comportement éthique et déontologique des journalistes.

En effet, après l'arrivée au pouvoir du Président Félix Tshisekedi, fin janvier 2019, le rapport de monitoring de JED indiquait une légère baisse des exactions commises contre les médias d'information et les journalistes en République Démocratique du Congo (RDC). A titre illustratif, le dernier Rapport de fin d'année, dénombrait un total de 85 cas d'atteintes à la liberté de la presse en 2019, contre 121 cas en 2018.

A titre illustratif aussi, dans le dernier classement mondial de la liberté de la presse publié par l'Organisation française « Reporters sans Frontières », la RDC a gagné quelques points, en passant de de la 154^e à la 150^e place sur 180 pays du monde les plus à risque pour les journalistes.

Cependant, force est de constater que, depuis quelques mois, la situation tend

La liberté de la presse au fil des jours...

à se dégrader ; que des pratiques héritées et décriées sous l'ancien régime, telles que les violences physiques, les interpellations arbitraires de journalistes ; les fermetures illégales des médias, les destructions des matériels de travail, les convocations judiciaires des journalistes, etc. tendent à se multiplier, à Kinshasa et dans bon nombre des provinces du pays.

Le dernier cas en date, est cette double attaque grave contre deux médias perpétrée par le gouverneur du Sankuru, Monsieur Joseph Stéphane Mukumadi, dans les installations de la station locale de la RTNC, et de la Radio Losanganya. Ces deux médias accusés par le Gouverneur de diffuser des messages haineux et de saboter ses actions, ont été fermés pendant plusieurs jours ; des militaires et des policiers envoyés sur place ont détruits et emportés des matériels de diffusion, et molestés sérieusement deux journalistes qui se trouvent encore hospitalisés à la suite des tortures qu'ils ont subi. Les participants saluent l'action de la justice qui a décidé de se saisir de ce dossier.

Il ne s'agit là que d'un cas d'illustration parmi tant d'autres cas d'abus de pouvoir et de violence que subissent les professionnels des médias dans l'exercice de leur métier.

Tout en condamnant ces actes graves qui violent les lois de la République garantissant la liberté de la presse, les participants à cet Atelier ont rappelé qu'il est de la responsabilité du gouvernement actuel d'assurer la sécurité des journalistes, en garantissant leur protection et en luttant contre l'impunité des auteurs des attaques contre les médias

Les participants se rappellent qu'un Cahier des propositions de la presse nationale avait été remis en son temps au Président de la République, le 03 mai 2019, à l'occasion de la célébration de la journée mondiale de la liberté de la presse.

Ce cahier des propositions comportent pourtant un "plan de sauvetage avec des mécanismes et des dispositifs clairement et consensuellement identifiés par les professionnels des médias eux-mêmes, afin de favoriser le développement des médias. Il recommande de "veiller à la sécurité physique des professionnels des médias" et de "conjuré l'impunité envers les bourreaux de la presse".

Afin de renforcer la protection des journalistes, et d'assurer un meilleur exercice de la liberté de la presse, dans le contexte difficile actuel, le groupe

La liberté de la presse au fil des jours...

d'Experts, et les responsables des Organisations professionnelles des médias, recommandent ce qui suit , à court termes:

L'organisation d'une Table Ronde nationale conjointe (Médias-Pouvoirs Publics) sur la liberté d'information en RDC, à l'issue de laquelle, sera mise en place un mécanisme national dédié à la protection des journalistes, adapté au contexte spécifique de la RDC.

La refonte du cadre légal actuel relatif à l'exercice de la liberté de la presse en RDC, à savoir la Loi 96 n° 96-002 du 22 juin 1996

La réactivation et l'effectivité des aides directes et indirectes à la presse prévues par la loi

Concernant ce Mécanisme national de protection des journalistes, et pour que les questions de sécurité des journalistes soient connues et prises en compte à tous les niveaux du pouvoir, les organisations professionnelles des médias recommandent la mise en place d'un réseau de points focaux dédiés à la sécurité et la protection des journalistes dans les instances concernées, à savoir : Les Ministères de la Communication, de la Justice, de l'Intérieur, des Droits humains, le Bureau du procureur général, la police, et l'ANR.

Ce mécanisme vise à :

Prévenir les attaques contre les journalistes et les médias

Protéger les journalistes de cette violence

Poursuivre en justice les auteurs de tels actes de violence

L'objectif de la réforme de ce cadre légal ce n'est pas de consacrer le droit pour les journalistes de dire ou de faire n'importe quoi mais bien de poser des garde-fous permettant d'exercer le métier de journaliste dans un cadre plus protecteur, de poser des restrictions légitimes et conformes aux standards internationaux, et d'établir des sanctions proportionnées.

Sur le plan politique, la nouvelle Loi sur la presse, que nous appelons de tous nos vœux, sera non seulement cet acte fort qui viendra concrétiser les promesses de changement des nouvelles autorités, mais aussi améliorer sensiblement l'image de la RDC sur la scène internationale.



Journaliste en danger

Atelier d'Experts médias

Le renforcement du cadre légal protecteur
de la liberté de la presse

Kinshasa, Cepas, le 9 septembre 2020



JOURNALISTE EN DANGER

Atelier d'Experts médias

Renforcement du cadre légal protecteur de la liberté de la presse

Kinshasa, CEPAS, mercredi 09 septembre 2020

Avec l'appui de :



REPORTERS
SANS FRONTIÈRES



JED en actions et en images...

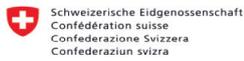


JED en actions et en images...



JED en actions et en images...





RSF REPORTERS
SANS FRONTIERES

FREE PRESS
UNLIMITED